



Office national
de l'énergie

National Energy
Board

Office national de l'énergie

Rapport ministériel sur le rendement

**Pour la période se terminant
le 31 mars 2008**

Gaétan Caron
Président et premier dirigeant
Office national de l'énergie

L'honorable Lisa Raitt, C.P., députée
Ministre
Ressources naturelles

Canada

Table des matières

SECTION I : SURVOL	1
1.1 MESSAGE DU PRÉSIDENT	1
1.2 RENSEIGNEMENTS SOMMAIRES	5
1.2.1 Raison d'être	5
1.2.2 Vision	5
1.2.3 Mandat et contexte de réglementation	5
1.2.4 Cadre de fonctionnement	6
1.2.5 Priorités du ministère	9
1.2.6 Lien avec les secteurs de résultats du gouvernement du Canada.....	13
SECTION II : ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME	14
2.1 RÉSULTAT STRATÉGIQUE	14
2.2 ACTIVITÉ DE PROGRAMME : RÉGLEMENTATION ET CONSEILS EN MATIÈRE D'ÉNERGIE	14
2.3 ANALYSE PAR ACTIVITÉ DE PROGRAMME.....	14
2.3.1 But 1	14
2.3.2 But 2.....	22
2.3.3 But 3.....	25
2.3.4 But 4.....	37
2.3.5 But 5.....	40
SECTION III : INFORMATION ADDITIONNELLE	48
3.1 RÉSUMÉ DES MESURES DE RENDEMENT	48
3.2 INFORMATION FINANCIÈRE	49
3.3 FACTURATION EXTERNE ET NORMES DE SERVICE.....	49
3.4 ÉTATS FINANCIERS.....	50
3.5 COMPTE RENDU DES ACTIVITÉS DE RÉGLEMENTATION.....	61
3.6 RECOMMANDATIONS DES COMITÉS PARLEMENTAIRES	64
3.7 ÉVALUATIONS ET EXAMENS	64
3.8 POLITIQUES SUR LES VOYAGES	64
SECTION IV : AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT	65
4.1 RENSEIGNEMENTS SUR L'ORGANISATION.....	65
4.2 CALENDRIER DE RÉGLEMENTATION DU MINISTÈRE	67
4.3 RÉSULTATS LIÉS AUX NORMES DE SERVICE	68
4.4 PERSONNES-RESSOURCES.....	70

Liste des figures

Figure 1 : Incidents pipeliniers et ruptures, 2001-2007	16
Figure 2 : Blessures invalidantes, 2000-2006	19
Figure 3 : Défaillance de corps de canalisation, 2000-2007	20
Figure 4 : Revenus d'exportation nets estimatifs selon le produit.....	27
Figure 5 : Prix du gaz naturel sur le marché intérieur et prix à l'exportation.....	28
Figure 6 : Prix du pétrole sur le marché intérieur et prix à l'exportation	28
Figure 7 : Prix de pointe de l'électricité en Ontario et dans les marchés américains avoisinants	29
Figure 8 : Prix de pointe de l'électricité en Alberta et au carrefour Mid-Columbia.....	30
Figure 9 : Prix résidentiels de l'électricité dans les grandes villes canadiennes.....	31
Figure 10 : Comparaison entre le prix de base (Alberta) et le coût du transport (plus le combustible)	32
Figure 11 : Utilisation de la capacité des oléoducs	32
Figure 12 : Degré de satisfaction des parties prenantes à l'égard des processus, de l'information et des interactions	38
Figure 13 : Organigramme de l'ONÉ	66

Liste des tableaux

Tableau 1 : Sommaire	9
Tableau 2 : Indicateurs de rendement des sociétés assujetties à la LOPC au regard de la sécurité	17
Tableau 3 : Pourcentages de réalisation des activités de vérification de la conformité planifiées	20
Tableau 4 : Rejets importants dans l'environnement pendant l'exploitation	24
Tableau 5 : Délais de traitement et normes de service.....	34
Tableau 6 : Mentions de l'ONÉ dans les médias	39
Tableau 7 : Gestion des ressources de l'ONÉ.....	42
Tableau 8 : Comparaison des dépenses prévues et des équivalents temps plein	49
Tableau 9 : Postes votés et législatifs	49
Tableau 10 : Sources de revenus non disponibles	49
Tableau 11 : Réglementation et conseils en matière d'énergie – <i>Loi sur l'Office national de l'énergie</i>	49
Tableau 12 : Réglementation et conseils en matière d'énergie – <i>Loi sur les opérations pétrolières au Canada</i>	49
Tableau 13 : Norme de service relative à la <i>Loi sur l'accès à l'information</i>	49

Liste des sigles

AINC	Affaires indiennes et du Nord Canada
BGGP	Bureau de gestion de grands projets
BST	Bureau de la sécurité des transports
CCT	Code canadien du travail
CSA	Association canadienne de normalisation
ÉFPC	École de la fonction publique du Canada
GNL	Gaz naturel liquéfié
ICQF	Initiative de consultation relative aux questions foncières
LFH	<i>Loi fédérale sur les hydrocarbures</i>
LGN	Liquides de gaz naturel
LOPC	<i>Loi sur les opérations pétrolières au Canada</i>
ONÉ	Office national de l'énergie
PCA	Plan de continuité des activités
PGI	Programme de gestion de l'intégrité
SGDDI	Système de gestion de l'information des registres et des documents
RHDSC	Ressources humaines et Développement social Canada
RNCan	Ressources naturelles Canada
RPP	Rapport sur les plans et priorités
SGQ	Système de gestion de la qualité

Section I : Survol

1.1 Message du président

J'ai le plaisir de présenter le *Rapport ministériel sur le rendement* de l'Office national de l'énergie (l'ONÉ ou l'Office) pour la période se terminant le 31 mars 2008.

La vision de l'Office national de l'énergie est de participer en partenaire actif, efficace et averti au développement responsable du secteur énergétique du Canada, au profit de la population canadienne. L'ONÉ a pour raison d'être de promouvoir, dans l'intérêt public canadien, la sûreté et la sécurité, la protection de l'environnement et l'efficacité de l'infrastructure et des marchés énergétiques, en vertu du mandat conféré par le Parlement au chapitre de la réglementation des pipelines, de la mise en valeur des ressources énergétiques et du commerce de l'énergie. Les principales attributions de l'Office consistent à réglementer les gazoducs, oléoducs et productoducs interprovinciaux et internationaux, les lignes internationales de transport d'électricité et les exportations d'énergie. En outre, il suit le fonctionnement des marchés énergétiques et en fait rapport au Parlement, à l'industrie et au public. L'Office est aussi chargé de réglementer, sous le rapport de la sécurité, de la protection de l'environnement et de la conservation des ressources, les activités d'exploration et de mise en valeur des ressources énergétiques qui sont menées dans les régions pionnières du Nord et les zones extracôtières pour lesquelles il n'existe pas d'ententes ou d'accords particuliers de gestion avec une province ou un territoire.

L'Office célébrera bientôt 50 années de services à la population canadienne; je suis fier d'affirmer que nous perpétons la tradition qui consiste à rendre des décisions fondées sur un examen équitable de la sécurité du public, de la protection de l'environnement et de l'efficacité économique. Dans le contexte d'une demande mondiale d'énergie sans cesse plus forte pour des approvisionnements sûrs, et de prix toujours plus élevés, le rôle de l'ONÉ en tant qu'organisme national de réglementation ne fait que grandir. Durant l'exercice 2007-2008, l'Office a continué d'être confronté au défi que représente le maintien d'un effectif compétent et bien formé sur un marché de l'emploi où la concurrence est vive. Grâce au dévouement de son personnel et de ses membres, l'Office est parvenu à gérer les nombreuses audiences qu'il a dû tenir. Trois priorités ont guidé ses travaux au cours de l'exercice 2007-2008 : l'amélioration du processus de réglementation, le renforcement de sa capacité et de sa culture et l'information des Canadiens sur l'évolution des marchés de l'énergie. Je suis heureux d'affirmer que ces trois objectifs ont été atteints.

Nous poursuivons nos efforts en vue d'améliorer nos processus réglementaires. En témoigne : l'Initiative de consultation relative aux questions foncières, une méthode novatrice pour encourager la participation des parties prenantes, accroître l'interaction entre la société et les propriétaires fonciers, rendre plus facile l'accès aux processus de l'ONÉ et résoudre les questions financières et physiques liées à la cessation d'exploitation des pipelines.

L'Office a franchi une étape importante durant l'exercice 2007-2008 en complétant le développement de son système de demande en ligne pour les projets de pipelines de moindre envergure. Entré en service en juin 2008, le système propose un processus d'évaluation simplifié des demandes rattachées à des projets à faible risque. En plus de raccourcir les délais pour rendre des décisions, cette démarche réduit les coûts des sociétés qui présentent des demandes et permet à l'ONÉ de se concentrer sur des tâches à grande valeur ajoutée.

L'engagement de l'Office en matière de clarté et de prévisibilité demeure ferme, comme en témoignent les normes de service qu'il s'impose pour tous les aspects clés de ses activités. L'instauration de la démarche axée sur le cycle de vie et fondée sur les risques a permis à l'Office de réduire les délais de traitement des demandes. Durant l'exercice 2007-2008, l'Office a traité plusieurs demandes de pipelines destinés à augmenter considérablement la capacité des installations existantes, notamment celles des projets Keystone, Clipper et Southern Lights. Les volets sécurité et surveillance environnementale de notre mandat n'ont pas été négligés avec des inspections de nouveaux pipelines et de nouvelles activités, de même que des vérifications de la conformité des pipelines et des installations en service. Malgré la lourde tâche imposée à nos effectifs, nous avons atteint nos buts stratégiques.

Le travail en partenariat constitue un élément clé de la réglementation efficace. Dans le cadre de notre programme d'amélioration, nous avons collaboré étroitement durant la dernière année avec l'Office de gestion des grands projets, les organismes du Nord et Ressources naturelles Canada en vue de la rationalisation des processus réglementaires, et nous avons profité réciproquement des pratiques exemplaires et de l'expérience des uns et des autres.

Le contexte actuel de coûts élevés de l'énergie a donné toute son importance à notre priorité de tenir les Canadiens informés sur l'évolution des marchés de l'énergie. Dans son rapport *L'avenir énergétique du Canada*, où il présente un aperçu complet de l'offre et de la demande d'énergie de 2005 à 2030, l'Office rassure la population en rappelant que les ressources énergétiques sont abondantes, mais, du même souffle, il incite chacun et chacune à faire des choix énergétiques plus judicieux. Les Canadiens continuent à se tourner vers l'Office pour obtenir une information objective, exacte et opportune sur l'évolution du secteur de l'énergie au Canada. Nous poursuivons notre analyse experte au moyen de nos perspectives énergétiques saisonnières, de nos évaluations du marché de l'énergie, de nos prévisions et de nos commentaires sur les prix de l'énergie. L'augmentation considérable et continue de l'achalandage sur le site Web de l'ONÉ illustre bien la valeur qu'accorde la population canadienne à nos produits.

La modernisation de notre cadre de réglementation et la satisfaction du besoin des Canadiens d'être renseignés sur le marché de l'énergie ont été rendues possibles grâce à la présence d'une organisation formée de gens dévoués et compétents. Le renforcement de la capacité et de la culture de l'ONÉ demeure un volet crucial de tous ses projets, et d'énormes efforts sont déployés pour attirer et conserver dans nos rangs du personnel compétent. Au cours de l'exercice, le Conseil du Trésor a accordé des fonds supplémentaires à l'Office pour l'aider à composer avec la charge de travail accrue qu'il

prévoyait et pour recruter le personnel technique compétent dont il a besoin. En plus de cette aide du Conseil du Trésor, l'Office a mis en place plusieurs mécanismes pour faciliter le recrutement et la fidélisation des effectifs. Il a ainsi actualisé sa politique de télétravail, revitalisé son programme de reconnaissance et de récompense du mérite ainsi que sa formation en matière de leadership et de gestion de projets, et, enfin, il a mis sur pied une équipe d'employés dépisteurs de talents qui est chargée d'aider au recrutement.

Le personnel hautement qualifié de l'Office reste à la hauteur et fait en sorte que tous les Canadiens profitent de la mise en valeur responsable et durable des ressources énergétiques du pays. Les réussites dont il est fait état dans le présent rapport sont siennes. Je tiens à remercier tous et toutes de leur dévouement pour améliorer sans cesse la qualité de vie des Canadiens et des Canadiennes.

Le président et premier dirigeant,

Gaétan Caron

Déclaration de la direction

Je sou mets, aux fins de dépôt au Parlement, le *Rapport ministériel sur le rendement* de 2007-2008 de l'Office national de l'énergie.

Le présent document a été préparé conformément aux principes de préparation des rapports énoncés dans le Guide de préparation de la Partie III du Budget des dépenses 2007-2008 : Rapports sur les plans et les priorités et Rapports ministériels sur le rendement.

- Il est conforme aux exigences précises de déclaration figurant dans les lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor.
- Il repose sur les résultats stratégiques et l'architecture des activités de programme approuvés par le Conseil du Trésor.
- Il présente une information cohérente, complète, équilibrée et fiable.
- Il fournit une base pour la reddition de comptes à l'égard des résultats obtenus avec les ressources et les autorisations qui lui sont confiées.
- Il rend compte de la situation financière en fonction des montants approuvés des budgets des dépenses et des Comptes publics du Canada.

Nom : _____
Gaétan Caron

Titre : Président et premier dirigeant

Date : _____

1.2 Renseignements sommaires

1.2.1 Raison d'être

L'Office national de l'énergie a pour raison d'être de promouvoir la sûreté et la sécurité, la protection de l'environnement et l'efficacité de l'infrastructure énergétique dans l'intérêt public canadien¹ en vertu du mandat conféré par le Parlement au chapitre de la réglementation des pipelines, de la mise en valeur des ressources énergétiques et du commerce de l'énergie.

1.2.2 Vision

L'ONÉ participe en partenaire actif, efficace et averti au développement responsable du secteur énergétique du Canada, au profit de la population canadienne.

1.2.3 Mandat et contexte de réglementation

L'ONÉ est un organisme fédéral indépendant qui réglemente plusieurs aspects de l'industrie énergétique canadienne. Il a pour raison d'être de promouvoir la sûreté et la sécurité, la protection de l'environnement et l'efficacité économique dans l'intérêt public canadien, en vertu du mandat conféré par le Parlement au chapitre de la réglementation des pipelines et de la mise en valeur des ressources énergétiques et du commerce de l'énergie. L'ONÉ réglemente la construction et l'exploitation des pipelines qui franchissent des frontières internationales ou les limites d'une province, de même que les droits et tarifs de transport s'y rapportant, des lignes internationales de transport d'électricité et de lignes interprovinciales désignées. Il régit également les importations et les exportations de gaz naturel, les exportations de pétrole et de liquides de gaz naturel, ainsi que les exportations d'électricité. De plus, il a la tâche de réglementer l'exploration pétrolière et gazière dans les régions pionnières du Canada, notamment dans le Nord et dans certaines zones extracôtières. L'ONÉ agit enfin comme source d'information sur les marchés canadiens de l'énergie.

La *Loi sur l'Office national de l'énergie* (Loi sur l'ONÉ) définit les principales attributions de l'Office. Ce dernier exerce d'autres fonctions de réglementation aux termes de la *Loi sur les opérations pétrolières au Canada* (LOPC) et de certaines dispositions de la *Loi fédérale sur les hydrocarbures* (LFH), en ce qui concerne l'exploration pétrolière et gazière ainsi que les activités menées dans les régions pionnières du Canada qui ne sont réglementées par aucune autre instance au titre d'un accord de gestion conjointe fédéral-provincial.

1 L'intérêt public englobe les intérêts de tous les Canadiens et Canadiennes; il s'agit d'un équilibre des intérêts économiques, environnementaux et sociaux qui change en fonction de l'évolution des valeurs et des préférences de la société. À titre d'organisme de réglementation, l'Office doit évaluer la contribution d'un projet au bien public général, et ses inconvénients éventuels, en peser les diverses conséquences et rendre une décision.

Créé en 1959, l'ONÉ est un tribunal de réglementation indépendant guidé par les principes de justice naturelle et d'équité procédurale. Il rend compte au Parlement par l'entremise du ministre des Ressources naturelles. L'Office est un tribunal d'archives et détient certains des pouvoirs d'une cour supérieure d'archives, notamment en ce qui a trait à la comparution des témoins aux audiences et à leur interrogatoire sous serment, à la production et à l'examen des documents, à la mise en application de ses ordonnances et à l'inspection de propriétés foncières. Les décisions de réglementation de l'Office et les motifs qui les sous-tendent sont diffusés à titre de documents publics.

La Loi sur l'ONÉ et la LOPC définissent les fonctions réglementaires de l'ONÉ en matière de sécurité publique, de sûreté, de protection de l'environnement et d'efficacité économique. En outre, l'Office doit veiller au respect des exigences établies dans la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* et la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie*. L'Office s'assure que les sociétés réglementées agissent de manière sûre, sécuritaire et responsable sur le plan environnemental, en évaluant les demandes qui lui sont présentées et en assurant le respect des lois, de ses décisions et de la réglementation pendant toute la durée de vie des projets. En vertu de la *Loi de 2002 sur la sécurité publique* (projet de loi C-7), l'ONÉ a un pouvoir légal pour ce qui est de la sûreté des pipelines et des lignes internationales de transport d'électricité. De plus, le ministre du Travail peut nommer des inspecteurs de l'Office à titre d'agents de santé et de sécurité aux fins de l'application de la Partie II du *Code canadien du travail* (CCT) dans le cas des installations qui sont réglementées par l'Office.

Le mandat de l'Office consiste aussi à offrir une expertise technique à l'Office Canada-Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers et à l'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers, ainsi qu'à Ressources naturelles Canada (RNCan) et à Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC). Depuis la dévolution des pouvoirs, l'Office a conclu une entente de service avec le Yukon, aux termes de laquelle il fournit des conseils techniques. L'Office peut, de son propre chef, tenir des enquêtes et mener des études sur des aspects particuliers du secteur énergétique, de même que préparer des rapports à l'intention du Parlement, du gouvernement fédéral et du grand public. En vertu de la Loi sur l'ONÉ, l'Office doit suivre tous les aspects de l'offre, de la production, de la mise en valeur et du commerce des ressources énergétiques qui sont du ressort du gouvernement fédéral. En plus de prodiguer des conseils au ministre des Ressources naturelles, l'Office réalise des études et produit des rapports à la demande de ce dernier.

Pour tout autre renseignement concernant les antécédents et le fonctionnement de l'ONÉ, le lecteur est prié de se rendre sur son site, <http://www.neb-one.gc.ca>.

1.2.4 Cadre de fonctionnement

Le contexte dans lequel l'Office a évolué durant l'exercice 2007-2008 a été caractérisé par des défis et des risques qui se sont répercutés sur la manière dont il a rempli ses obligations au profit de la population canadienne et sur ses résultats. Un certain nombre d'éléments importants sont exposés dans les pages qui suivent.

Vue d'ensemble du marché de l'énergie

En 2007, les marchés internationaux de l'énergie ont été touchés par la volatilité des prix du pétrole brut, et les producteurs canadiens ont subi les effets de la flambée des coûts d'exploration et de mise en valeur. Le prix du baril de pétrole brut a atteint 110,21 \$US en mars 2008 alors qu'il s'était maintenu en moyenne à 72 \$US en 2007. Cette montée s'explique par des événements qui sont survenus à l'échelle du globe, ainsi que par la demande forte et soutenue en Asie et au Proche-Orient. La dépréciation du dollar américain est un autre facteur car, en rendant le pétrole plus abordable dans d'autres pays, cela a eu comme effet de créer un afflux de dollars en investissement dans les produits de base, dont le pétrole. Réagissant à un approvisionnement suffisant, le prix du gaz naturel est demeuré plus bas et plus stable en 2007 qu'au cours des quelques années précédentes, sur le marché nord-américain. En outre, les températures plus clémentes enregistrées sur le continent durant l'hiver 2006-2007, les importations records de gaz naturel liquéfié (GNL) des États-Unis à l'été 2007 et la hausse de la production de gaz naturel dans plusieurs bassins américains ont contribué à maintenir d'abondants stocks de ce produit. Conséquence : le prix du gaz naturel au carrefour Henry, point en Louisiane où est établi le prix du gaz naturel négocié à la New York Mercantile Exchange, est resté dans la fourchette de 6 \$US/MBTU à 8 \$US/MBTU toute l'année.

Les prix élevés et instables de l'énergie ont contribué à soutenir les investissements dans les sables bitumineux et accéléré la quête de nouvelles sources énergétiques comme la production d'électricité éolienne. Les entreprises publiques d'électricité du Canada ont continué de mettre l'accent sur la suffisance des approvisionnements et la fiabilité de l'exploitation. À cette fin, elles ont poursuivi la mise en valeur des sources de production, notamment de centrales alimentées aux combustibles fossiles, d'énergie nucléaire et d'hydroélectricité, tout en cherchant à aller au-delà des sources classiques. De nouveaux projets de lignes de transport interprovinciales et intraprovinciales sont nécessaires pour assurer de nouvelles interconnexions internationales. Certains sont déjà en cours d'élaboration ou ont été proposés.

À mesure que ces projets énergétiques sont réalisés et mis en marche, les réseaux de transport doivent être modifiés à des fins d'intégration à l'infrastructure existante. Ce phénomène se manifeste particulièrement dans le secteur pétrolier, où de nouveaux oléoducs devront être construits. Tout au long de l'exercice 2007-2008, l'Office a consacré une grande partie de son temps à examiner des demandes qui visent à trouver des solutions aux problèmes de capacité du réseau d'oléoducs, en réaction à la production croissante de pétrole brut extrait des sables bitumineux et à la résurgence de la production de pétrole brut classique.

Répercussions sur le travail de l'Office national de l'énergie

Le prix élevé du pétrole a favorisé la mise en valeur des ressources pétrolières comme les sables bitumineux et a contribué à la hausse des exportations canadiennes. Ces deux composantes ont exigé des efforts supplémentaires de l'Office, à titre d'organisme de réglementation national. Le traitement des demandes et les contrôles prévus des pipelines et des installations (existants ou nouveaux) afin de s'acquitter de ses fonctions en matière de

sûreté et d'environnement, auprès des propriétaires fonciers et des peuples autochtones, ainsi qu'à l'égard des aspects économiques et socio-économiques, ont accaparé beaucoup de temps de l'Office. De plus en plus intéressés par les processus de demandes de construction et de mise en valeur de pipelines, les propriétaires fonciers ne manquent pas de faire part de leurs préoccupations à l'Office. Tout cela entraîne une plus forte participation du public au moment de l'examen de la demande et rend les audiences plus complexes.

Coordination, efficience et efficacité des processus de réglementation

Le défi que constitue l'augmentation du nombre de demandes pour des projets d'infrastructure s'ajoute à une multitude d'enjeux comme la sécurité, l'environnement, les préoccupations des peuples autochtones et les facteurs socio-économiques. Il y a également la présence de multiples organismes de réglementation et de diverses compétences à l'examen des demandes. Au moment où la complexité des demandes augmente, nos parties prenantes sont mieux renseignées et plus intéressées par le processus entourant les décisions rendues qui sont susceptibles de les toucher. Ces acteurs sont mieux informés, plus avisés et de plus en plus réseautés.

Le discours du Trône d'octobre 2007 indiquait la voie qu'entend suivre le gouvernement pour améliorer les résultats sur les plans économique, social et environnemental en créant des occasions de mettre les ressources en valeur et en améliorant les processus à l'échelle fédérale. Le gouvernement a proposé un certain nombre d'initiatives concrétisant cette orientation, dont le Bureau de gestion de grands projets (BGGP). Administré par Ressources naturelles Canada, le BGGP a comme but d'améliorer la coordination dans le système de réglementation au Canada en offrant à l'industrie un guichet unique pour tous les processus fédéraux, sans que les projets négligent pour autant les volets sûreté et protection de l'environnement. Les entreprises qui ont des projets énergétiques relevant du gouvernement fédéral devront présenter leurs demandes au BGGP, qui coordonnera les processus prévus au titre de la réglementation dans l'administration fédérale. Les répercussions sur le fonctionnement de l'ONÉ de sa collaboration avec le BGGP dans le contexte des grands projets énergétiques restent encore à déterminer. À court terme, les liaisons avec le BGGP taxent davantage les ressources de l'Office.

Afin d'améliorer son efficacité et de respecter son mandat, l'ONÉ crée des partenariats avec d'autres entités dont les processus sont parallèles ou se chevauchent. Le maintien du dialogue avec les parties prenantes est essentiel à l'amélioration des démarches liées à la réglementation.

Recrutement et conservation d'un effectif qualifié de travailleurs du savoir

La nécessité de recruter, de former et de maintenir en poste du personnel qualifié sur les plans technique et analytique pour administrer les décisions rendues et assurer une surveillance adéquate des pipelines et des installations en exploitation a constitué, une fois de plus, un défi de taille pour l'Office durant l'exercice 2006-2007. Les efforts pour conserver une capacité de réglementation sont compliqués par le fait que d'autres acteurs dans le secteur de l'énergie recherchent les mêmes compétences. Afin de pouvoir concurrencer le secteur privé en quête des mêmes ressources humaines que lui, l'Office a dû se montrer créatif dans ses méthodes de recrutement et de conservation de l'effectif.

Au cours de l'exercice 2007-2008, le taux de roulement de l'Office a été de 16,67 %. La population vieillissante ajoute aux difficultés liées à la perte d'employés occupant des postes de niveaux intermédiaire et supérieur qui sont l'objet d'efforts soutenus de recrutement des entreprises de l'extérieur.

Prestations de renseignements en matière d'énergie

Le présent contexte de prix élevés de l'énergie jumelé à la nécessité de développer de nouvelles sources d'approvisionnement énergétique oblige les Canadiens, dans les secteurs privé et public, à faire des choix en ce qui concerne les sources d'énergie pour demain. Il continue d'être nécessaire d'expliquer au public le contexte énergétique actuel et de s'assurer que les responsables des politiques ont accès à une information indépendante et objective en temps opportun sur les questions énergétiques, pour qu'ils puissent prendre des décisions éclairées. Les commentaires nombreux que reçoit l'Office confirment l'importance et la pertinence de ses produits d'information sur le secteur de l'énergie. Il poursuit ses efforts afin de répondre aux besoins de son auditoire cible en la matière.

1.2.5 Priorités du ministère

Pour l'exercice 2007-2008, l'Office avait défini trois secteurs prioritaires sur lesquels il devait se pencher particulièrement. Le tableau 1 résume les progrès réalisés à cet égard et les ressources allouées; il est suivi d'une brève description des progrès en question.

Tableau 1 : Sommaire

Plans et priorités 2007-2008		
Résultat stratégique : Sécurité, sûreté, protection de l'environnement et avantages économiques par le biais de la réglementation des pipelines, des lignes de transport d'électricité, du commerce et de la mise en valeur des ressources énergétiques dans le cadre des compétences de l'ONÉ.		
Activité de programme : Réglementation et conseils en matière d'énergie		
Ressources financières (en millions de dollars)		
Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
38,1	47,3	43,8
Ressources humaines (équivalents temps plein)		
Prévues	Réelles	Écart
307,6	293,09	-14,51
Priorités du ministère 2007-2008		
Priorité	Type	Progrès
Améliorer les processus de réglementation	Continu	Atteint
Renforcer la capacité et la culture de l'ONÉ	Continu	Atteint
Informers les Canadiens sur l'évaluation de marchés de l'énergie	Continu	Atteint
Les résultats de l'activité « Réglementation et conseils en matière d'énergie » sont exposés à la Section II, Analyse de l'activité de programme, sous chacun des buts sous-tendant le plan stratégique de l'ONÉ.		

Priorités de l'ONÉ en 2007-2008

Pour 2007-2008, l'Office avait défini trois secteurs prioritaires sur lesquels concentrer son attention. Voici un résumé des progrès réalisés à l'égard de ces priorités.

1. Améliorer le cadre de réglementation

Au cours de l'exercice 2007-2008, l'Office a poursuivi son travail visant la mise en œuvre intégrale d'une démarche axée sur le cycle de vie et fondée sur les risques. Les objectifs de la réglementation axée sur le cycle de vie et fondée sur les risques sont les suivants :

- mesurer les risques inhérents à chaque phase du cycle de vie de l'infrastructure et moduler la surveillance réglementaire en conséquence;
- adapter les contrôles en fonction du rendement de l'entreprise et des facteurs de risques comme la sécurité, la protection de l'environnement, l'efficacité économique et l'engagement de la partie prenante.

La démarche axée sur le cycle de vie et fondée sur les risques s'étend à tous les champs d'intérêt de l'Office, notamment la sûreté, la protection de l'environnement, l'intégrité, les facteurs socio-économiques, les questions foncières, la sécurité et la protection civile. Grâce à ce programme, le rendement de toutes les sociétés réglementées par l'Office est évalué au moyen d'outils permettant de diriger les ressources vers les entreprises ou les projets présentant le plus de risques. Des plans de conformité sur mesure sont élaborés pour chaque société réglementée, de manière que les efforts de réglementation soient canalisés dans les secteurs prioritaires. Des vérifications et des inspections sont menées dans les entreprises qui posent le plus de risques.

Au cours de l'exercice, cette méthode a été utilisée pour divers projets-pilotes, en particulier dans le cas d'évaluations de l'Office en vertu de l'article 58 ainsi que pour tous les aspects ayant un intérêt pour le public. Par ailleurs, l'Office a préparé une ébauche de plan afin d'intégrer les enjeux socio-économiques et fonciers à sa démarche axée sur le cycle de vie et fondée sur les risques.

Dans le but d'améliorer davantage ses processus de réglementation, l'Office a lancé un projet de simplification des demandes, durant l'exercice 2007-2008. Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- éliminer les exigences et les processus d'évaluation superflus pour les demandes visant des pipelines présentant peu de risques d'une distance inférieure à 40 kilomètres, tout en maintenant des contrôles satisfaisants;
- raccourcir les délais, économiser les ressources et réduire la complexité des processus pour les entreprises et l'organisme de réglementation, dans le cas des installations pipelinières de nature courante et d'envergure restreinte;

- adapter les renseignements contenus dans la demande à la complexité du projet et aux risques en présence, et mettre l'accent sur les aspects préoccupants.

Le processus de demande simplifié qui a résulté comporte de nombreuses caractéristiques originales. L'interface Web « pointer-cliquer » permet à la société de présenter sa demande par voie électronique, en répondant à une série de questions et en prenant certains engagements relativement à la conception, aux activités et au dépôt de documents. Le demandeur confirme que les critères réservés aux projets à faibles risques (sûreté, environnement, facteurs socio-économiques, consultation, aspect commercial, etc.) s'appliquent à son projet. Ensuite, pour les composantes qui suscitent des inquiétudes, il doit fournir des renseignements supplémentaires, après quoi, une évaluation plus complète est entreprise. Des projets-pilotes ont été lancés à l'automne 2007 et le système de demande en ligne est entré en service en juin 2008. À ce jour, ces projets ont permis de réduire considérablement le temps et les ressources nécessaires à l'examen des demandes, sans que la surveillance réglementaire ne soit pour autant compromise. Le processus simplifié a aussi contribué à diminuer les coûts associés aux demandes pour les entreprises, dans le cas des pipelines de faible envergure.

L'Initiative de consultation relative aux questions foncières (ICQF) marque une étape importante dans le mûrissement de la démarche axée sur le cycle de vie et fondée sur les risques à laquelle elle a été intégrée. L'ICQF procure un forum aux parties intéressées, en particulier les propriétaires fonciers, et à l'Office pour explorer des pistes de solutions au moment de l'examen des questions foncières. Le dialogue entre les parties améliore la compréhension de tous à l'égard des questions foncières et renforce les canaux de communications entre les sociétés pipelinières et les propriétaires fonciers. Les consultations sur l'ICQF ont permis à plus de 400 participants de s'exprimer; les discussions ont principalement porté sur l'amélioration des outils de réglementation en place.

L'élaboration de processus d'évaluation environnementale harmonisés en partenariat avec d'autres organismes s'est déroulée de façon ponctuelle durant l'exercice 2007-2008. Cette coordination continue de porter des fruits, car elle réduit les doublons et rationalise les rapports d'évaluation environnementale. La concrétisation de notre volonté de réduire les incertitudes entourant le processus s'inscrit dans notre démarche opérationnelle de substitution.

La participation de l'Office aux travaux de l'Association canadienne de normalisation (CSA) lui a permis d'échanger avec l'industrie et les parties intéressées et de cerner des améliorations possibles. À titre d'exemple, en partenariat avec la CSA, l'élaboration d'une norme consensuelle sur la gestion de la sûreté pour le secteur de l'énergie s'est poursuivie. Ces travaux ont reçu un appui ferme des parties prenantes touchées et les efforts se poursuivent à un rythme accéléré. La version définitive de la norme devrait être publiée en 2009.

2. Renforcer la capacité et la culture de l'ONÉ

Dans la conjoncture caractérisée par une augmentation du nombre d'audiences et du travail dans le domaine de la conformité ainsi que par la nécessité correspondante pour des processus de réglementation modernes, il demeure essentiel de pouvoir compter sur une main-d'œuvre qualifiée. En 2007-2008, le taux de roulement à l'Office a été de 16,67 %, comparativement à 10 % en 2006-2007 et à 14,5 % en 2005-2006. Le marché du travail à Calgary, en particulier dans le secteur de l'énergie, demeure en ébullition. Les effectifs spécialisés dont dispose l'ONÉ continuent d'être très recherchés par les organisations de l'extérieur, une situation qui ne devrait guère changer dans les prochaines années.

Au cours de l'exercice 2007-2008, l'Office a adopté des mesures précises pour relever les défis que posent le recrutement et la conservation de l'effectif. Nous continuons d'offrir à cet égard un plan intéressant qui comporte une structure de rémunération inspirée du marché pour les employés occupant des postes directement liés au secteur de l'énergie, ainsi qu'un programme-pilote de prime au rendement pour l'ensemble du personnel.

Le renforcement de la capacité et de la culture de l'Office a obligé celui-ci à se montrer créatif dans ses stratégies. La mise sur pied de l'équipe d'employés dépisteurs de talents, a contribué aux efforts de recrutement proactif. Cette année, nous avons aussi instauré une politique de télétravail, qui nous permet de conserver notre personnel en offrant plus de souplesse. Outre les efforts consentis en matière de rémunération et le recrutement dynamique, nous faisons l'impossible pour faire de l'Office un endroit où il fait bon travailler. Voici en quoi consiste cette stratégie :

- fournir à nos effectifs un équilibre entre le travail et la vie personnelle allié à des conditions d'une grande souplesse;
- apporter un soutien dans le perfectionnement professionnel;
- continuer à offrir un travail intéressant et, dans la mesure du possible, veiller à ce que les affectations tiennent compte des intérêts manifestés.

La Stratégie des personnes comprend des mécanismes visant à colmater les failles en matière de capacité, à créer des familles d'emplois et à combler les lacunes en ce qui a trait au bilinguisme et à la représentation.

3. Informer les Canadiens sur les marchés de l'énergie

À mesure qu'augmentaient les prix du pétrole brut et du gaz naturel, l'Office redoublait d'ardeur pour répondre aux besoins croissants d'information sur les marchés de l'énergie de la population canadienne. En recueillant et en analysant des données au sujet des marchés de l'énergie au Canada par la voie de processus prévus au titre de la réglementation et de la surveillance des marchés, l'Office permet aux Canadiens de comprendre le contexte des prix élevés de l'énergie. Par ailleurs, la surveillance des marchés donne accès aux responsables de politiques à une information indépendante, opportune et objective sur l'énergie.

L'ensemble des renseignements de l'Office au sujet de l'énergie est réuni sous le programme d'information sur l'énergie. Les Canadiens sont informés de la situation par des évaluations du marché de l'énergie qui fournissent des analyses détaillées de divers aspects de la filière énergétique du Canada, des notes d'information concises, des allocutions et présentations des membres de l'Office et du personnel de direction, des renseignements sur les prix de l'énergie dans le site Web de l'Office et des rapports semestriels sur les perspectives des différents marchés de l'énergie. Les messages que reçoit l'Office indiquent que les renseignements opportuns qu'il produit sur l'énergie sont très précieux.

Le rapport intitulé *L'avenir énergétique du Canada* n'est qu'une des nombreuses évaluations du marché de l'énergie que l'Office a publié cette année. En général, il paraît tous les quatre ans. Il s'agit d'une étude de l'évolution possible de la demande et de l'offre d'énergie à long terme au Canada selon divers scénarios; il réunit les études faites des divers secteurs énergétiques en une seule analyse et revue prospective du marché de l'énergie. Après la diffusion, l'Office a organisé une conférence nationale très courue, afin d'encourager davantage la discussion sur les résultats présentés dans le rapport. L'industrie et le gouvernement fédéral se fient aux projections de l'Office, et cette étude est très précieuse car elle renferme une information objective, indépendante et fiable. Près de 40 000 visiteurs ont cliqué sur le lien vers le rapport *L'avenir énergétique du Canada* dans le site Web de l'Office en 2007-2008, ce qui témoigne bien de la qualité de l'analyse menée dans le cadre du programme d'information sur l'énergie.

1.2.6 Lien avec les secteurs de résultats du gouvernement du Canada

L'Office contribue à la réalisation des résultats du gouvernement du Canada en matière de vigueur économique. Notre résultat stratégique consiste à fournir sécurité, sûreté, protection de l'environnement et avantages économiques par la réglementation des pipelines et des lignes de transport d'électricité, ainsi que par la mise en valeur et le commerce des ressources énergétiques qui relèvent de l'ONÉ.

Section II : Analyse des activités de programme

2.1 Résultat stratégique

Sécurité, sûreté, protection de l'environnement et avantages économiques par la réglementation des pipelines et des lignes de transport d'électricité, ainsi que de la mise en valeur et du commerce des ressources énergétiques du ressort de l'ONÉ.

2.2 Activité de programme : Réglementation et conseils en matière d'énergie

L'ONÉ a pour principales activités la réglementation de l'énergie et la production d'informations sur les marchés énergétiques. Les sociétés qui relèvent de lui accroissent la richesse des Canadiens par le transport du pétrole, du gaz naturel et des liquides de gaz naturel, ainsi que par l'exportation d'hydrocarbures et d'électricité. À titre d'organisme de réglementation, l'Office a comme rôle d'aider à créer un cadre propice aux activités économiques, quand elles s'harmonisent avec l'intérêt public.

Ressources financières (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
38,1	47,3	43,8

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévues	Réelles	Écart
307,6	293,09	-14,51

2.3 Analyse par activité de programme

Pour appuyer son résultat stratégique, l'ONÉ s'est fixé cinq buts stratégiques. La section II examine les effets et les résultats des mesures planifiées, telles qu'elles sont décrites dans le *Rapport sur les plans et les priorités* (RPP) de 2007-2008.

2.3.1 But 1

Les installations et activités réglementées par l'ONÉ sont sûres et sécuritaires, et perçues comme telles.

L'Office veille à ce que les installations réglementées soient exploitées et à ce que les activités d'exploration et de production selon le régime de la LOPC soient menées d'une manière qui protège les employés des sociétés, les entrepreneurs et le grand public. Depuis 2005, le mandat de l'Office comprend la surveillance du volet sûreté des pipelines et des lignes internationales de transport d'électricité. L'engagement de l'ONÉ sur les

divers plans de la sécurité et de la sûreté s'étend au cycle de vie complet des projets énergétiques qui relèvent de lui.

La sûreté et la sécurité des installations et des activités réglementées par l'ONÉ sont gérées par le recours à des pratiques judicieuses aux étapes de la conception, de la construction, de l'exploitation et de l'entretien. L'ONÉ joue un rôle déterminant dans la promotion de la sécurité et de la sûreté en mettant en place un cadre de réglementation pertinent qui incite les sociétés à maintenir et à améliorer leur rendement à ces égards. Ce cadre fournit à l'Office et aux sociétés les outils, les activités et les méthodes de travail nécessaires pour mettre pleinement en œuvre des programmes adéquats et efficaces de gestion de la sûreté et de la sécurité. Pour atteindre cet objectif, l'Office :

- élabore et conserve une réglementation et des lignes directrices axées sur les buts;
- évalue les demandes concernant des installations et des activités d'exploration ou de production projetées, sur le plan technique et sur celui de la sécurité;
- veille à ce que des mesures d'atténuation et des conditions d'approbation appropriées soient en place avant de donner son aval à un projet;
- passe en revue les rapports d'avancement des travaux, procède à des inspections des installations, tient des rencontres sur la conformité et fait des vérifications des systèmes de gestion afin de s'assurer qu'ils sont bel et bien conformes aux exigences réglementaires et qu'ils le resteront;
- évalue les pratiques et les méthodes de sécurité, en vertu de son mandat ainsi qu'en regard du CCT et du protocole d'entente signé avec Ressources humaines et Développement social Canada (RHDSC);
- fait enquête en cas d'incident, afin d'éviter qu'un événement semblable se reproduise;
- agit comme acteur principal d'une intervention lors de situations d'urgence, afin de surveiller et d'accroître l'efficacité des mesures d'intervention de la société ou des autres organismes en cause;
- diffuse des avis de sécurité;
- mène des enquêtes et des investigations officielles sur toutes les questions de sécurité ou de sûreté.

Mesures de rendement et résultats

Dans le cadre du but 1, l'Office a défini quatre critères clés de mesure du rendement pour évaluer les volets sécurité et sûreté des installations qu'il réglemente. Voici en quoi elles consistent :

- nombre annuel d'accidents mortels;
- nombre annuel de ruptures et d'incidents concernant les pipelines;

- perceptions du public concernant la sécurité;
- nombre et gravité des infractions à la sûreté.

En outre, durant l'exercice 2007-2008, l'Office a mis au point et suivi trois nouvelles mesures concernant la sûreté, l'intégrité et la conformité. Les deux premières sont des mesures de fréquence des blessures invalidantes (sûreté) et les défaillances de corps de canalisations (intégrité). La troisième révèle les progrès réalisés relativement au plan de vérification de la conformité de l'Office, en calculant le pourcentage des activités projetées présentant un risque qui ont été complétées.

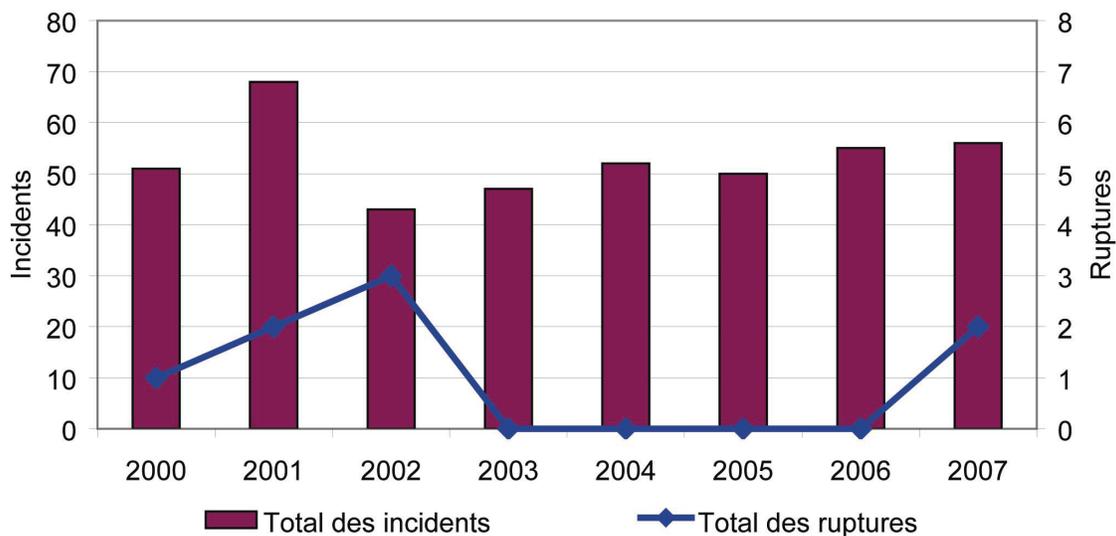
Nombre annuel d'accidents mortels

Au cours de l'exercice 2007-2008, un accident mortel est survenu, le 24 mars 2008. Un employé de Pipelines Enbridge Inc. a été électrocuté pendant qu'il effectuait des travaux d'isolation électrique à Kerrobert, en Saskatchewan. Âgé de 54 ans, l'employé travaillait pour Enbridge depuis 21 ans. L'Office enquête actuellement sur cet accident tragique aux termes de son mandat et du protocole d'entente signé avec RHDSC relativement à l'application et à l'exécution des dispositions du CCT.

Nombre annuel de ruptures et d'incidents concernant les pipelines

Au cours de l'année civile 2007, 56 incidents ont été signalés en vertu de la Loi sur l'ONÉ, conformément à l'article 52 du *Règlement de 1999 sur les pipelines terrestres* (RPT-99) et de l'article 46 du *Règlement sur les usines de traitement*. Le nombre d'incidents demeure relativement stable par rapport aux exercices précédents. De 2003 à 2006, il n'y a eu aucune rupture de pipeline de transport d'hydrocarbures relevant de l'Office; il en est survenu deux en 2007. La figure 1 indique le nombre d'incidents et de ruptures survenus par année civile.

Figure 1 : Incidents pipeliniers et ruptures, 2001-2007



En 2007, trois incidents ont mené à des enquêtes du personnel de l'Office.

- Le 15 avril 2007, une rupture de canalisation survenue près de Glenavon, en Saskatchewan, a entraîné le déversement d'environ 990 mètres cubes (6 230 barils) de pétrole. Depuis, l'Office a mené trois inspections distinctes des lieux de l'incident et a confirmé que tout le sol contaminé avait été enlevé. Les activités de remise en état ont été achevées à la fin d'octobre 2007. Le Bureau de la sécurité des transports (BST) a agi comme principal enquêteur pour cet incident; l'Office continue de collaborer avec cet organisme.
- Le 24 juillet 2007, un oléoduc situé à l'intérieur des limites de la ville de Burnaby, en Colombie-Britannique, a été percuté par une pelle rétrocaveuse, provoquant le déversement d'environ 232 mètres cubes (1 460 barils) de pétrole brut dans une zone résidentielle densément peuplée. Une partie importante des liquides déversés a finalement été récupérée à partir de l'inlet Burrard. Le BST agit comme chef de file pour l'enquête menée dans le but de connaître la cause et les facteurs ayant mené à l'incident.
- Le 22 octobre 2007, pendant la construction d'un pipeline dans le parc national Jasper, un employé d'un entrepreneur a été heurté par la flèche latérale d'une grue et a subi une fracture ouverte à la jambe droite. Cette blessure a ultérieurement obligé l'amputation de la jambe au-dessus du genou. Alberta Workplace Health and Safety mène l'enquête puisque la personne blessée travaillait pour un entrepreneur.

En ce qui a trait aux activités sous le régime de la LOPC, le nombre total de situations comportant des risques, telles qu'elles sont définies à l'article 16.4 du *Règlement sur la sécurité et la santé au travail (pétrole et gaz)* en vertu de la Partie II du CCT a diminué, passant de 28 en 2006-2007 à 24 en 2007-2008 (tableau 2). Une blessure invalidante a nécessité l'évacuation d'urgence d'un employé d'un chantier afin de recevoir des soins pour des douleurs thoraciques. Bien qu'il n'y ait pas eu de blessure invalidante en 2006-2007, celle survenue en 2007-2008 représente tout de même une diminution par rapport à la moyenne des cinq dernières années, qui est de trois blessures par année. Pour ce qui est des activités assujetties à la LOPC et au CCT, il n'y a pas eu d'accident mortel au cours de l'exercice 2007-2008.

Tableau 2 : Indicateurs de rendement des sociétés assujetties à la LOPC au regard de la sécurité

Indicateurs	2006-2007	2007-2008
Taux de blessures invalidantes — LOPC (blessures ayant entraîné un arrêt de travail/106 heures travaillées)	0	1
Situations comportant des risques — LOPC	28	24
Décès	0	0

Perception du public concernant la sécurité des pipelines

Parmi les principales constatations du rapport de l'Office intitulé *Gros plan sur la sécurité et l'environnement 2000-2005* publié en mars 2007, le faible nombre de ruptures

ces dernières années est à remarquer et s'explique surtout par l'instauration de programmes de gestion de l'intégrité (PGI) dans l'industrie pipelinière. L'Office a été la première régie en Amérique du Nord à obliger les sociétés pipelinières à mettre en place des PGI en adoptant le RPT-99. Ce dernier reflète la démarche de l'Office axée sur les buts en amenant les sociétés à se doter de PGI, mais en leur laissant la latitude pour les adapter à leur réalité.

Nombre et gravité des infractions à la sûreté

Les sociétés réglementées signalent volontairement à l'Office les événements liés à la sûreté. En 2007-2008, elles n'ont signalé aucune infraction majeure du genre.

De nombreuses initiatives ont été mises de l'avant pour renforcer le programme de sûreté de l'Office. Les outils d'évaluation continuent d'être peaufinés et de faire l'objet de vérifications afin de pouvoir les utiliser dans les inspections de sûreté. La collaboration et les partenariats avec les autres organismes au Canada sont toujours préconisés.

Les étapes importantes ci-après ont été franchies en 2007-2008 en ce qui a trait aux activités liées à la sûreté :

- ensemble d'outils d'évaluation de la sûreté mis à l'essai sur le terrain;
- quatorze inspections de sûreté et réunions sur la conformité menées;
- relations établies avec des organismes parallèles au Québec et au Nouveau-Brunswick;
- plusieurs membres du personnel de l'Office présents à des évaluations dans un but de perfectionnement et de formation;
- comité interne formé pour encourager le perfectionnement et la formation des inspecteurs à l'égard des inspections de sûreté.

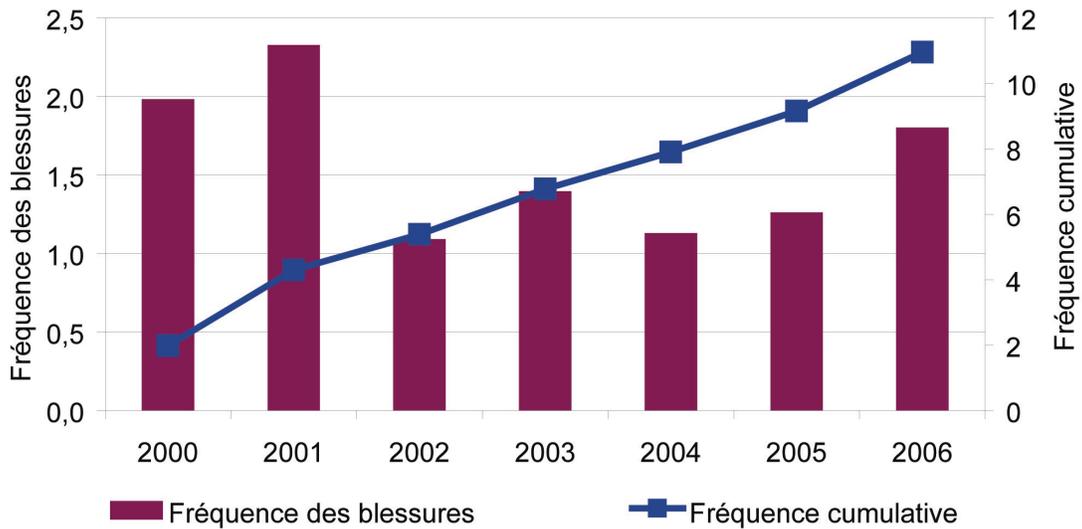
Mesures complémentaires

Durant l'exercice 2007-2008, l'Office a commencé à mesurer trois nouveaux critères liés à la sécurité, à l'intégrité et à la conformité. Voici en quoi ils consistent :

- fréquence des blessures invalidantes;
- fréquence des défaillances de corps de canalisations;
- réalisation des activités à risque planifiées.

La figure 2 indique la fréquence des blessures invalidantes et les fréquences cumulatives pour les années 2000 à 2006. Puisqu'il s'agit d'un indicateur en différé, les données les plus récentes portent sur l'année civile 2006. Les fluctuations dans la pente de la courbe cumulative procurent une indication générale du rendement de l'industrie. Ainsi, une pente plus abrupte dénote une baisse du rendement, tandis qu'un mouvement inverse signale une amélioration de celui-ci. Pour l'année 2006, la courbe des blessures invalidantes indique que le rendement des sociétés en matière de sécurité a baissé.

Figure 2 : Blessures invalidantes, 2000-2006



La figure 3 indique la fréquence des défaillances de corps de canalisations et les fréquences cumulatives pour les années 2000 à 2007. Les défaillances de corps de canalisations signalent une défaillance du programme de gestion de l'intégrité d'une société du fait qu'aucune mesure d'atténuation n'avait été prise avant que ne survienne le rejet non contrôlé du produit par suite d'une rupture compromettant l'intégrité de la paroi du pipeline. Une augmentation de la pente révèle une baisse de rendement (c.-à-d. qu'il y a eu une hausse de la fréquence des rejets attribuables à des défaillances de corps de canalisations, normalisée en tenant compte du temps et de la longueur du réseau), tandis qu'un abaissement de la pente dénote une amélioration du rendement. Pour l'année 2007, la courbe des défaillances de corps de canalisations indique une baisse de rendement au chapitre de la gestion de l'intégrité.

L'Office mesure son rendement interne d'après ses activités de vérification de la conformité priorisées en regard d'un modèle de risque pour chaque exercice. Au cours de l'exercice 2007-2008, l'Office a réalisé 85 pour cent des activités de vérification de la qualité qu'il avait projetées. Le tableau 3 fournit une ventilation de ces activités par domaine. Parmi celles qui sont restées inachevées, certaines ne sont plus pertinentes et d'autres ont été reportées à l'exercice 2008-2009 en raison des contraintes de ressources à l'Office. En tout, 179 activités ont été menées à terme. Ce nombre fait ressortir le travail supplémentaire considérable qui n'avait pas été anticipé au début de l'exercice. Malgré son volume de travail extrêmement élevé, l'Office est parvenu à terminer la majorité des activités fondées sur le risque qu'il avait inscrites à son programme pour le présent exercice. Celles qui n'ont pas pu être achevées et qui demeurent pertinentes ont été inscrites à son plan de vérification de la conformité pour l'exercice 2008-2009.

Figure 3 : Défaillance de corps de canalisation, 2000-2007

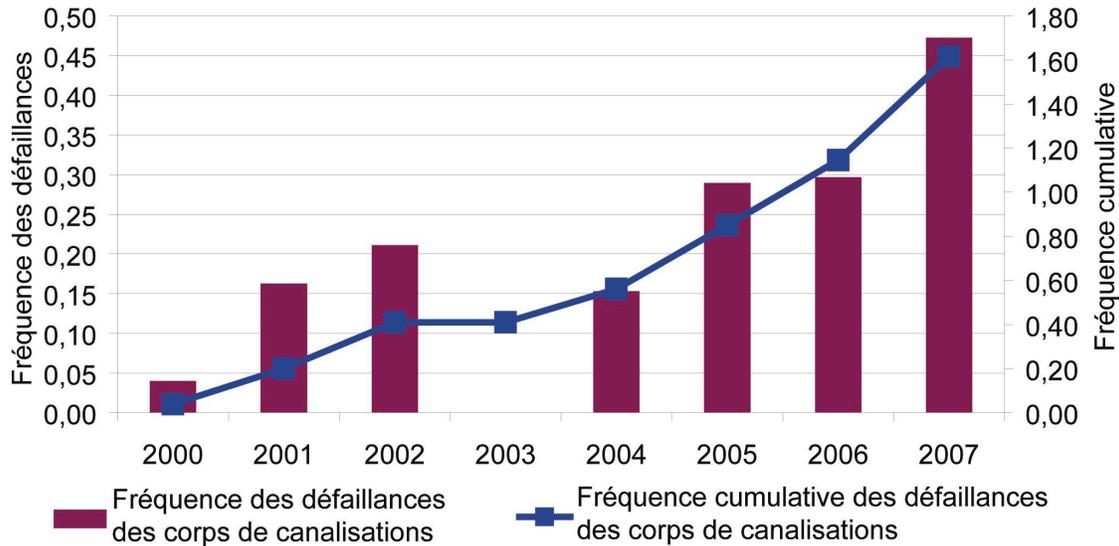


Tableau 3 : Pourcentages de réalisation des activités de vérification de la conformité planifiées

Domaine	Planifiées	Réalisées	% réalisées
Sécurité	33	26	79 %
Sûreté	16	16	100 %
Environnement	16	13	81 %
Intégrité	21	17	81 %
Urgence	33	29	88 %
Total	119	101	85 %

Programme et résultats par rapport aux objectifs de 2007-2008

Dans son RPP 2007-2008, l'Office a défini des objectifs pour ses buts 1 et 2. Ceux du but 1, qui vise la sécurité et la sûreté, valent aussi pour le but 2, qui porte sur l'environnement. Les résultats obtenus en vue de l'atteinte des buts 1 et 2 par rapport à ces objectifs sont exposés ci-dessous.

1. L'Office adopte une démarche axée sur le cycle de vie des installations dans la réglementation de l'infrastructure énergétique.

L'ONÉ a le mandat de réglementer la conception, la construction, l'exploitation et la cessation d'exploitation des pipelines d'hydrocarbures qui franchissent une frontière nationale ou une limite provinciale. Dans le cadre de la surveillance réglementaire qu'il exerce, l'ONÉ s'efforce d'adopter une « démarche axée sur le cycle de vie », selon laquelle : 1) aucune étape du cycle de vie d'une infrastructure énergétique n'est examinée isolément des autres étapes; 2) les risques associés au projet sont pris en compte à l'aide d'un outil de réglementation adéquat, à l'étape appropriée du cycle de vie du projet.

La démarche axée sur le cycle de vie et fondée sur les risques soutient la réglementation axée sur les buts et continue de s'étendre à l'intérieur de l'organisation, aussi bien par son envergure que sa diversité. Ainsi, cette démarche est intégrée au processus de planification pour la vérification de la conformité des sociétés réglementées en vertu de la Loi sur l'ONÉ et de la LOPC. L'exercice 2007-2008 a été marqué par l'achèvement des travaux sur la tenue des réunions sur la conformité, l'élaboration de feuilles de pointage pour les activités de vérification de la conformité et la préparation de rapports mesurant le rendement du plan de vérification de la conformité. Pendant la même période, le programme a été raffiné par l'application à divers projets-pilotes, en particulier aux évaluations de l'Office en vertu de l'article 58 et à tous les volets touchant l'intérêt public.

L'Office a aussi préparé une ébauche de plan pour intégrer les facteurs socio-économiques et fonciers à sa démarche axée sur le cycle de vie et fondée sur les risques. Le déploiement complet du plan dépendra toutefois de la disponibilité des ressources. L'Initiative de consultation relative aux questions foncières constitue une étape déterminante dans le mûrissement de la démarche axée sur le cycle de vie et fondée sur les risques à laquelle elle est intégrée. Un exposé plus complet de la réussite de l'ICQF est proposé à la section 2.3.2.

2. L'ONÉ a instauré des processus efficaces d'évaluation environnementale, en partenariat avec les organismes fédéraux et provinciaux ou territoriaux compétents.

L'Office poursuit son travail en partenariat avec des organismes clés de réglementation, des organismes gouvernementaux et des parties prenantes, afin de faciliter les évaluations efficaces des demandes et la surveillance réglementaire tout au long du cycle de vie de l'infrastructure. Durant l'exercice 2007-2008, l'Office s'est employé à documenter son programme de coordination des évaluations environnementales et les processus permettant de tenir les ministères informés de son mandat et des exigences relatives à ces processus, ainsi qu'à coordonner les processus d'évaluation environnementale avec les organismes gouvernementaux pertinents. Le plan de travail de 2007-2008 a dû être ramené à des proportions plus modestes en raison du très grand nombre de demandes d'autorisations et d'audiences; toutefois, les éléments essentiels du programme et de l'élaboration du processus ont été réalisés. Le projet consistant à recourir à la substitution comme mode de fonctionnement pour les examens par des commissions a été repoussé, dans l'attente de la conclusion des travaux que l'Office a entrepris en 2007-2008 à l'appui du BGGP.

3. L'Office favorise la mise en commun des renseignements et des pratiques exemplaires, depuis l'étape précédant le dépôt de la demande jusqu'à la cessation de l'exploitation.

La philosophie de l'ONÉ à l'égard de la réglementation axée sur les buts consiste, en partie, à favoriser l'adoption de pratiques exemplaires à toutes les étapes du cycle de vie de l'installation. Parce que ses responsabilités englobent le cycle de vie complet des installations, l'ONÉ est amené à recueillir une quantité considérable de données sur le rendement des sociétés qu'il réglemente, en matière de sécurité et de protection de

l'environnement. L'Office dégage de ce processus continu des leçons concrètes sur les pratiques exemplaires dans ces domaines, qu'il veille à intégrer à ses propres activités.

Dans le cadre de ses fonctions essentielles, l'ONÉ continue d'accroître le volume d'information qu'il transmet au public en y incluant les indicateurs de rendement relatifs à l'intégrité des pipelines et à l'environnement, à la sécurité et la sûreté, ainsi qu'aux pratiques exemplaires en matière de protection de l'environnement et d'évaluation des effets environnementaux. Par ailleurs, l'ONÉ agit comme catalyseur dans la mise en œuvre de nouvelles technologies, par la sensibilisation de l'industrie à l'occasion de rencontres ou par des partenariats, des consultations et des communications. Durant l'exercice 2007-2008, le dépistage des lacunes dans le partage des pratiques exemplaires sur la sûreté, la gestion des situations d'urgence, les aspects socio-économiques et les modes de participation des sociétés réglementées a dû être remis en raison du volume de travail et du manque de personnel. Toutefois, l'Office continue de mettre en commun et de promouvoir les pratiques exemplaires, en favorisant l'adoption, au quotidien, de ses processus, et aussi par ses échanges avec les sociétés.

De plus, grâce notamment à sa participation aux travaux de l'Association canadienne de normalisation, il continue de consulter l'industrie et les parties intéressées afin de déterminer quelles améliorations pourraient être apportées. À titre d'exemple, son partenariat avec la CSA a été à l'origine de la préparation d'une norme consensuelle sur la gestion de la sûreté pour le secteur de l'énergie. Ces travaux ont reçu un appui ferme des parties prenantes touchées et les efforts se poursuivent à un rythme accéléré. La version définitive de la norme devrait être publiée en 2009.

2.3.2 But 2

Les installations réglementées par l'ONÉ sont construites et exploitées de manière à protéger l'environnement et à respecter les droits des personnes touchées.

L'Office est déterminé à protéger l'environnement et à respecter les droits des personnes qui sont touchées. Dans cette optique, pendant le cycle de vie des installations qu'il réglemente, il :

- diffuse de l'information et expose ses attentes durant l'élaboration du projet, avant le dépôt de la demande d'autorisation et pendant la préparation de cette demande;
- évalue les répercussions environnementales et sociales des projets proposés à l'étape de la demande d'autorisation;
- vérifie et inspecte les projets approuvés et procède à la vérification de la conformité pendant les étapes de la construction et de l'exploitation;
- réalise des vérifications des programmes de protection environnementale;
- fait enquête en cas de déversements et de rejets;

- veille à ce que la cessation de l'exploitation des installations se fasse dans le respect de l'environnement et des préoccupations des propriétaires fonciers ainsi que des résidents.

Au fil de ces étapes, l'Office s'assure que les sociétés réglementées font participer les personnes susceptibles d'être touchées par les projets et les activités envisagés.

Outre les efforts déployés pour atteindre ses objectifs clés en matière d'évaluation environnementale, l'Office a réalisé des progrès en ce qui a trait à l'amélioration d'autres facettes de sa démarche axée sur le cycle de vie en vue de s'acquitter de ses responsabilités selon le but 2. Il a mis en place les éléments d'un système intégré faisant la promotion d'un processus décisionnel efficace et axé sur les risques en matière de protection environnementale et de respect des droits des parties touchées. Il poursuit ses efforts pour simplifier son processus d'examen des demandes d'autorisation pour les pipelines à faible risque, en mettant au point des mécanismes visant à adapter la préparation des demandes et les attentes relativement aux évaluations en fonction du degré de risque associé aux installations envisagées.

Mesures de rendement et résultats

Comme pour les exercices antérieurs, l'Office s'est servi de critères précis pour mesurer son rendement en regard de son mandat pour le but 2 :

- proportion des conditions relatives à l'environnement qui ont donné les résultats finals souhaités;
- nombre annuel de rejets importants dans l'environnement;
- indicateurs attestant que les droits des personnes touchées sont respectés.

Proportion des conditions relatives à l'environnement qui ont donné les résultats finals souhaités

Les autorisations de projet sont assorties de conditions environnementales qui tiennent compte d'enjeux propres à chaque projet. Les conditions formulées dans une ordonnance ou un certificat délivré par l'Office comportent un résultat escompté bien précis. Lorsqu'il est confirmé que la condition imposée a été respectée, l'ONÉ détermine l'efficacité des conditions en évaluant dans quelle mesure ce résultat a été atteint. Au moyen d'inspections qu'il mène et de la surveillance des projets, l'ONÉ confirme si le résultat escompté a été atteint. Cette mesure lui permet de juger de la nécessité et de la pertinence de rendre plus claires et plus efficaces les conditions dont il assortit les autorisations d'installations.

Les résultats escomptés relativement aux conditions environnementales sont atteints dans la totalité des cas. Cette tendance témoigne de l'investissement que l'Office a fait pour rendre les conditions réglementaires plus pertinentes et plus efficaces. Les résultats font aussi ressortir les efforts de l'Office en vue d'améliorer les outils et les processus internes qui encadrent le recours à l'imposition de conditions dans la réglementation des

installations. Puisque les résultats escomptés sont maintenant atteints avec régularité, l'Office s'emploiera à créer d'autres critères de mesure pour remplacer celui-ci.

Nombre annuel de rejets importants dans l'environnement

Les rejets importants sont des déversements accidentels ou non confinés d'hydrocarbures liquides d'un volume supérieur à 100 m³. Le nombre de rejets importants d'hydrocarbures liquides dans l'environnement est un indicateur jugé clé du succès des installations en exploitation relevant de l'ONÉ. Pour que le résultat escompté soit atteint, les installations réglementées par l'Office et exploitées conformément aux conditions prescrites et aux permis délivrés ne devraient entraîner aucun rejet important dans l'atmosphère, dans le sol ou dans l'eau.

L'année dernière, les sociétés réglementées par l'ONÉ ont constaté trois rejets importants. En voici la liste :

- Enbridge Glenavon (environ 990 m³ ou 6 230 barils) : causé par la corrosion;
- Terasen Burnaby (environ 232 m³ ou 1 460 barils) : causé par un coup porté par une tierce partie;
- terminal de Cromer d'Enbridge (environ 600 à 700 barils de pétrole brut, contenu en grande partie, sur les terrains de la société) : causé par la défaillance d'une vanne de la station

Le nombre de rejets importants est en hausse par rapport à 2006, mais il se situe à l'intérieur de la fourchette de zéro à trois par année observée depuis plusieurs années (tableau 4).

Tableau 4 : Rejets importants dans l'environnement pendant l'exploitation

Année	Rejets importants
2007	3
2006	1
2005	2
2004	0
2003	0
2002	1
2001	1
2000	0
1999	3
1998	0

Indicateurs attestant que les droits des personnes touchées sont respectés

L'Office a continué de faire des progrès à l'égard de son but 2, qui touche les droits des personnes touchées, en surveillant les réactions aux plaintes des propriétaires fonciers et en préparant le *Règlement sur la prévention des dommages*. En 2007, il est intervenu dans 18 cas où des propriétaires fonciers s'inquiétaient des répercussions, sur l'utilisation et la

jouissance de leurs propriétés, d'installations que l'Office avait approuvées. Quatre-vingts pour cent des plaintes ont été résolues selon la norme de service de l'Office (80 % en 60 jours). En 2007, des avancées ont été réalisées relativement au *Règlement sur la prévention des dommages*.

L'Office a récemment lancé l'Initiative de consultation relative aux questions foncières. Cette initiative vise à procurer un forum où toutes les parties intéressées, en particulier les propriétaires fonciers, et l'Office peuvent discuter et trouver des solutions utiles à ce dernier pour l'examen des questions foncières. L'objet des discussions est de favoriser une meilleure compréhension des divers intérêts en présence et d'aider à renforcer les relations de travail entre les parties. Plus de 400 personnes ont participé aux consultations sur l'ICQF au Canada. Dans le cadre de l'ICQF, les discussions portent sur tout l'éventail des outils existants (réglementation, notes d'orientation, attentes relatives aux dépôts exigés, inspections et vérifications) en vue de trouver des pistes d'amélioration pour l'avenir. Les discussions ont été divisées en quatre volets :

1. interactions entre la société et les propriétaires fonciers;
2. amélioration de l'accès aux processus de l'ONÉ;
3. cessation d'exploitation des pipelines – questions financières;
4. cessation d'exploitation des pipelines – questions physiques.

La prochaine grande étape pour l'ICQF consistera à rédiger un rapport formulant des recommandations sur la façon de traiter les enjeux qui ont été cernés.

Programme et résultats par rapport aux objectifs de 2007-2008

Les objectifs du but 1, qui vise la sécurité et la sûreté, valent aussi pour le but 2, qui porte sur l'environnement. Les résultats obtenus en vue de l'atteinte du but 2 par rapport à ces objectifs sont examinés au but 1.

2.3.3 But 3

Les Canadiens et Canadiennes profitent d'une infrastructure et de marchés énergétiques efficaces.

L'ONÉ favorise l'efficacité de l'infrastructure et des marchés énergétiques par ses décisions de réglementation concernant les installations pipelinaires et de transport d'électricité, les droits et tarifs pipeliniers, et les importations et exportations d'énergie. Il diffuse des renseignements sur les marchés énergétiques et s'efforce d'améliorer sans cesse l'efficacité de sa démarche de réglementation.

L'Office est chargé d'approuver les exportations de gaz naturel, de liquides de gaz naturel, de pétrole brut, de produits pétroliers et d'électricité. Le principe fondamental qui guide l'Office en ce qui a trait à l'autorisation des exportations est de veiller à ce que les Canadiens et les Canadiennes aient accès au gaz naturel, au pétrole, aux liquides de gaz

naturel et à l'électricité produits au Canada à des conditions au moins aussi favorables que celles qui sont offertes aux marchés d'exportation. Pour parvenir à ce résultat, l'Office suit de très près les conditions du marché et en fait rapport. Il préconise le bon fonctionnement des marchés et cherche à vérifier s'ils répondent aux signaux de marché suivant les principes fondamentaux du jeu de l'offre et de la demande. L'Office assure également une surveillance du marché du transport en ce qui a trait à la suffisance de capacité pipelinière et à son utilisation. De plus, l'Office veille à informer régulièrement le public sur les tendances des marchés énergétiques. Le fait de diffuser et d'interpréter les renseignements sur ces marchés contribue à leur fonctionnement efficient.

Enfin, dans le contexte des activités de l'ONÉ, l'efficacité de l'infrastructure et des marchés énergétiques est la marque d'une réglementation efficiente. Ceci comprend la réduction des obstacles réglementaires, la simplification des processus de réglementation et leur coordination efficace avec ceux d'autres organismes, s'il y a lieu, et la réduction, dans la mesure du possible, des frais que les parties doivent engager.

Mesures de rendement et résultats

Pour mesurer les résultats obtenus à l'égard du but 3, l'Office a utilisé trois critères :

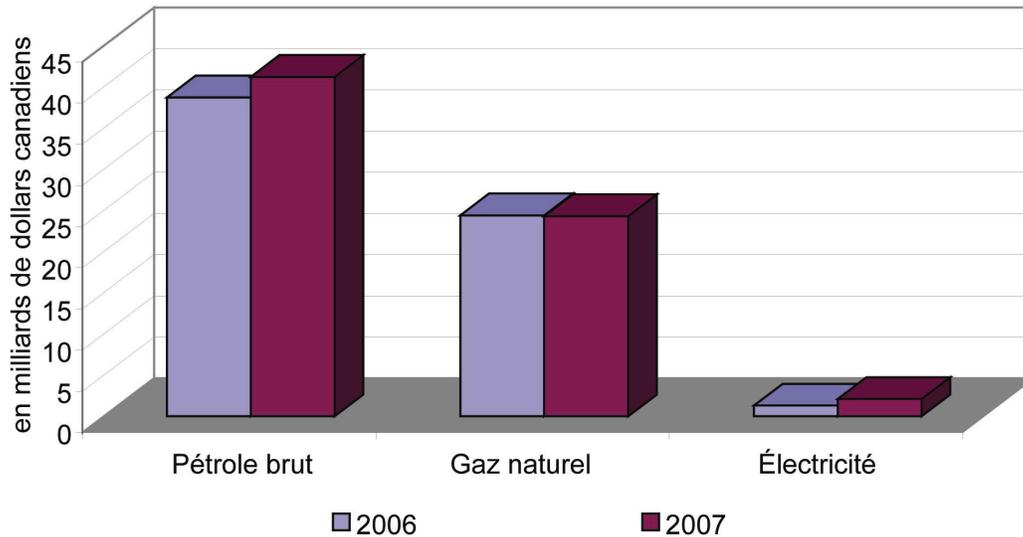
- preuve que les marchés canadiens de l'énergie et du transport par pipeline fonctionnent bien;
- preuve que les Canadiens tirent parti des conseils et des produits d'information de l'Office dans le secteur de l'énergie;
- preuve que les processus de l'Office prévus au titre de la réglementation sont efficaces et efficients.

Preuve que les marchés canadiens de l'énergie et du transport par pipeline fonctionnent bien

Le fait que les Canadiens peuvent acheter des produits énergétiques à des conditions semblables à celles dont jouissent les clients à l'exportation est un des principaux indicateurs du bon fonctionnement des marchés de l'énergie et du transport par pipeline. Dans le contexte du marché nord-américain, cela signifie que les prix payés pour le pétrole, le gaz et l'électricité sur le marché intérieur devraient réagir aux pressions de l'offre et de la demande et, dans un marché intégré, ils devraient être essentiellement identiques aux prix à l'exportation. D'après les tendances relevées depuis plusieurs années, les prix sur le marché intérieur et les prix à l'exportation se suivent de près (figures 5 à 8).

La figure 4 présente les revenus nets d'exportation par produit. Pour 2007, il ressort des données que les revenus sont demeurés constants ou ont augmenté par rapport à l'année précédente.

Figure 4 : Revenus d'exportation nets estimatifs selon le produit



Les figures 5 et 6 démontrent que les marchés du gaz naturel et du pétrole brut continuent de bien fonctionner.

La figure 5 révèle que les prix rendent compte de l'offre et de la demande générales en Amérique du Nord. Les Canadiens paient le gaz naturel à des prix équitables. En raison des températures supérieures à la normale enregistrées à l'hiver 2006-2007, les stocks de gaz naturel dans les installations de stockage en Amérique du Nord étaient considérables au début d'avril. Le prix du gaz a baissé au printemps et à l'été, par suite de la hausse des importations de GNL aux États-Unis. Septembre arrivé, ces importations ont baissé à la moitié du volume estival au moment où la demande s'accroissait en Europe et en Asie en prévision de l'hiver. Cela a eu comme conséquence de faire monter le prix du gaz naturel après septembre alors qu'il avait atteint son plus bas niveau.

La figure 6 démontre que le marché du pétrole brut léger fonctionne comme il se doit. Les Canadiens paient un prix concurrentiel pour le pétrole brut léger et lourd. Les prix au Canada ont commencé l'exercice à 435,84 \$CAN/m³ (69,20 \$CAN/baril) et ont augmenté de manière spectaculaire pour atteindre 664,53 \$CAN/m³ (105,50 \$CAN le baril) le 31 mars 2008. Il s'agit d'une augmentation de près de 53 % sur douze mois. Cette hausse est attribuable à une diminution marquée des stocks de pétrole brut aux États-Unis, où ils se situaient, à la fin de 2007, tout près de la marque inférieure pour la moyenne établie sur cinq ans.

Figure 5 : Prix du gaz naturel sur le marché intérieur et prix à l'exportation

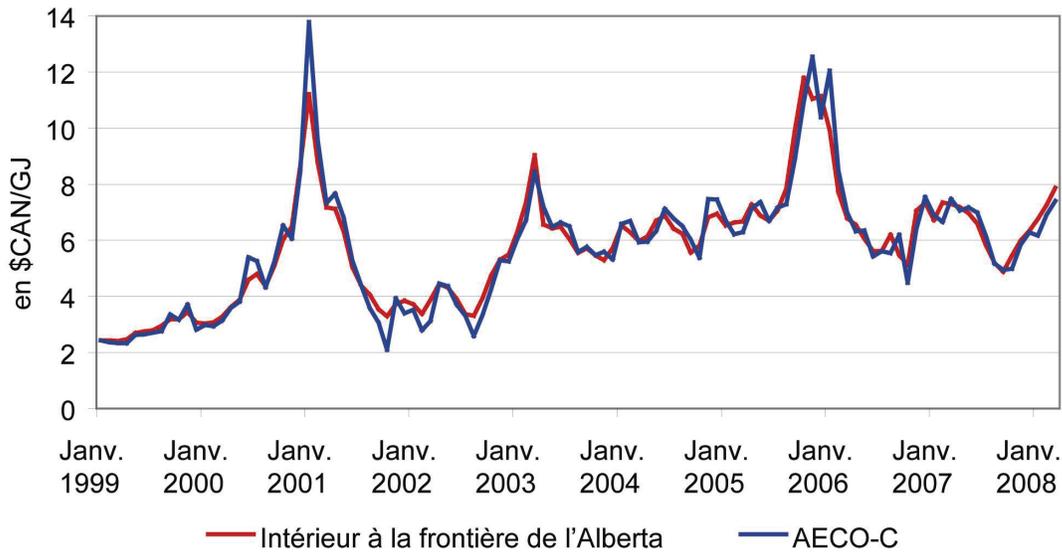
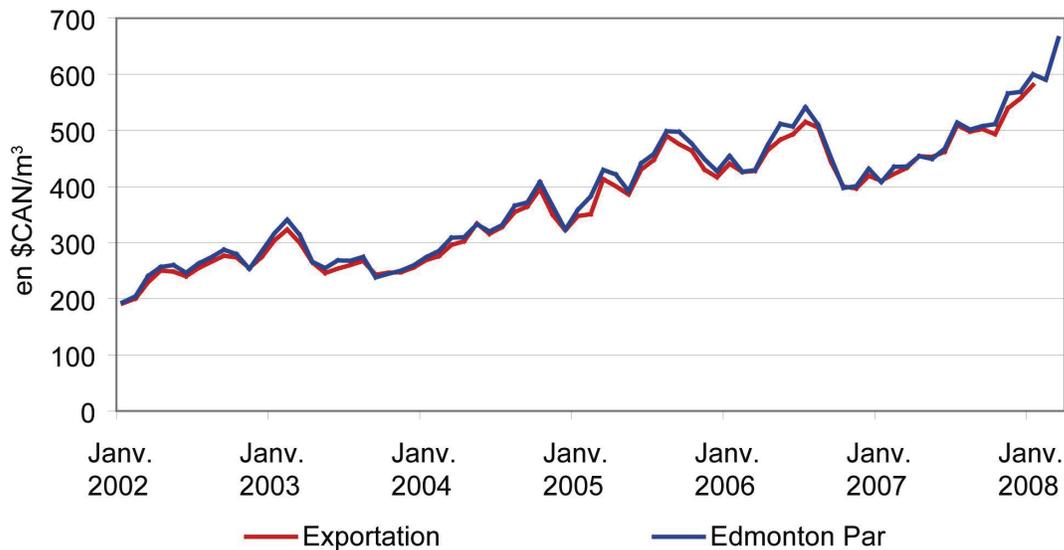


Figure 6 : Prix du pétrole sur le marché intérieur et prix à l'exportation

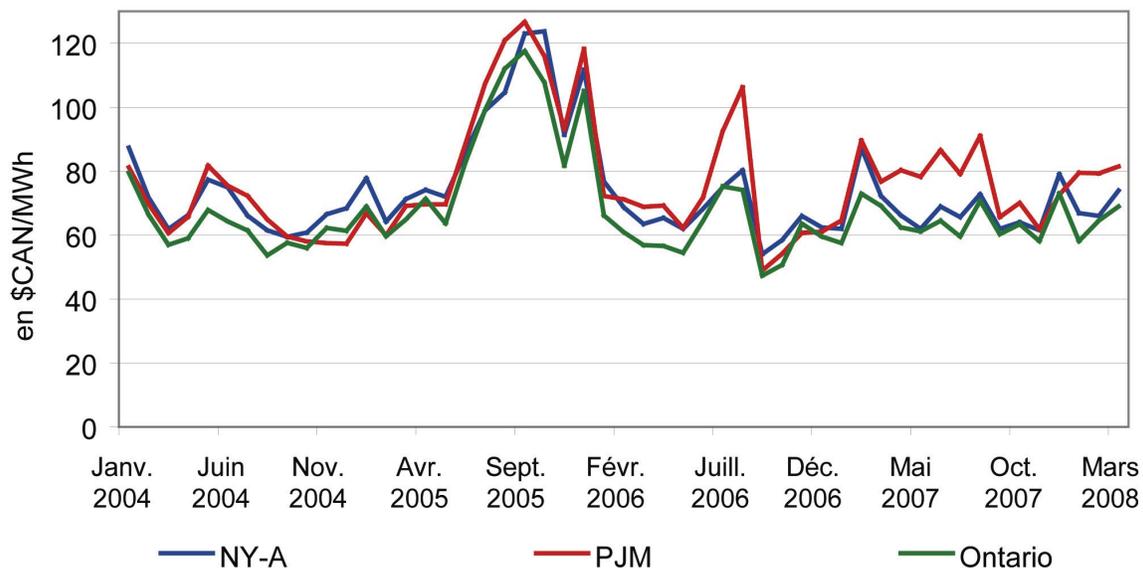


En 2007, en réaction à la demande croissante de produits pétroliers, le taux d'utilisation des raffineries canadiennes a augmenté de 1,6 %. L'approvisionnement de combustibles de distillat (mazout de chauffage et diesel) a été suffisant au cours de l'hiver, sauf dans l'Ouest canadien où un incendie à l'usine de valorisation de Shell à Scotford, en novembre, a réduit l'offre de ces produits. Les prix des produits ont monté d'environ 4,2 % en 2007, par rapport à 2006, conséquence de la hausse des prix du pétrole brut. L'augmentation de la valeur du dollar canadien par rapport à la devise américaine a neutralisé les effets de la hausse du prix du pétrole brut au Canada.

Au pays, seules les provinces de l'Ontario et de l'Alberta possèdent des marchés de l'électricité sans entrave, où les prix sont fixés par le jeu de l'offre et de la demande. Les figures 7 et 8 présentent les prix sur des marchés de l'électricité interconnectés. Quand la capacité de production de tels marchés est suffisante et qu'ils sont reliés par des réseaux de transport efficaces et efficaces, les fluctuations de prix sur un marché devraient se reproduire sur l'autre. S'il existe des contraintes de transport entre les marchés interconnectés, la corrélation entre les prix est moins directe.

À titre d'exemple, les prix de gros de l'électricité en Ontario sont directement liés à ceux des marchés américains des environs. La figure 7 montre les points d'établissement des prix des interconnexions Pennsylvanie-Jersey-Maryland (PJM) et New York-Ouest (NY-A).

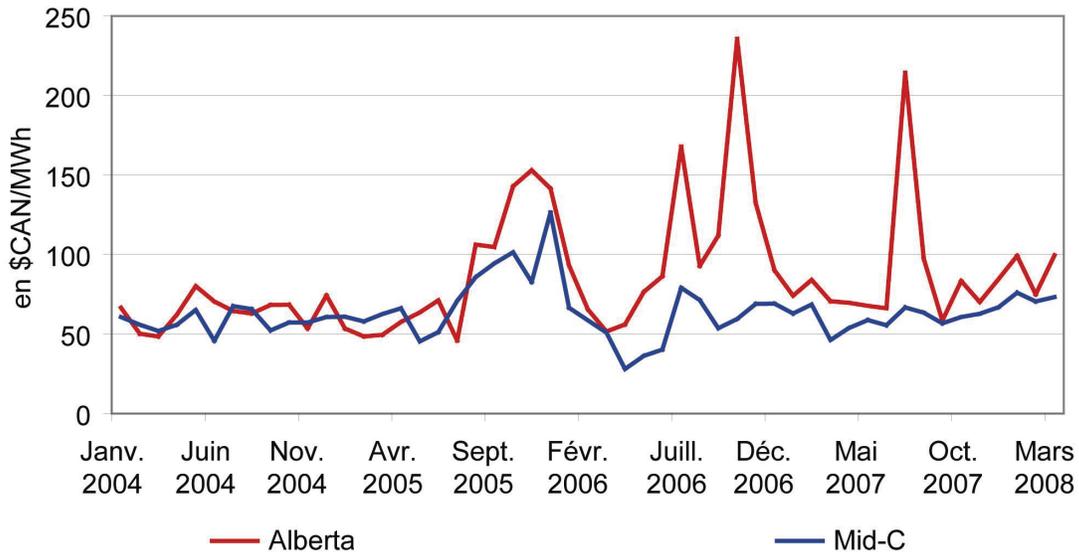
Figure 7 : Prix de pointe de l'électricité en Ontario et dans les marchés américains avoisinants



Malgré le fait que l'Ontario connaisse surtout ses périodes de pointe en été, en 2007, les prix mensuels moyens en période de pointe ont atteint des sommets en février et en décembre. En ce qui a trait au prix le plus élevé en été, il a été enregistré en août, l'année dernière, quand les prix à l'interconnexion PJM étaient, en moyenne, 20 \$/MWh plus élevés qu'en Ontario pendant le même mois. L'écart à l'interconnexion PJM durant l'été s'explique par la congestion sur les lignes de transport d'électricité dans cette région. La demande intérieure de l'Ontario a légèrement diminué par rapport à l'été 2006, en raison de températures douces et d'une demande industrielle léthargique.

Comme l'indique la figure 8, le prix de l'électricité en période de pointe de l'Alberta Electric System Operator et le prix au carrefour Mid-Columbia (Mid-C) dans l'état de Washington représentent les points d'établissement des prix pour la partie ouest du continent. La corrélation entre les deux prix est manifeste là aussi, tout en étant moins rapprochée que dans l'Est du Canada. Les contraintes de transport continuent de limiter la quantité d'énergie qui peut être échangée entre ces régions.

Figure 8 : Prix de pointe de l'électricité en Alberta et au carrefour Mid-Columbia

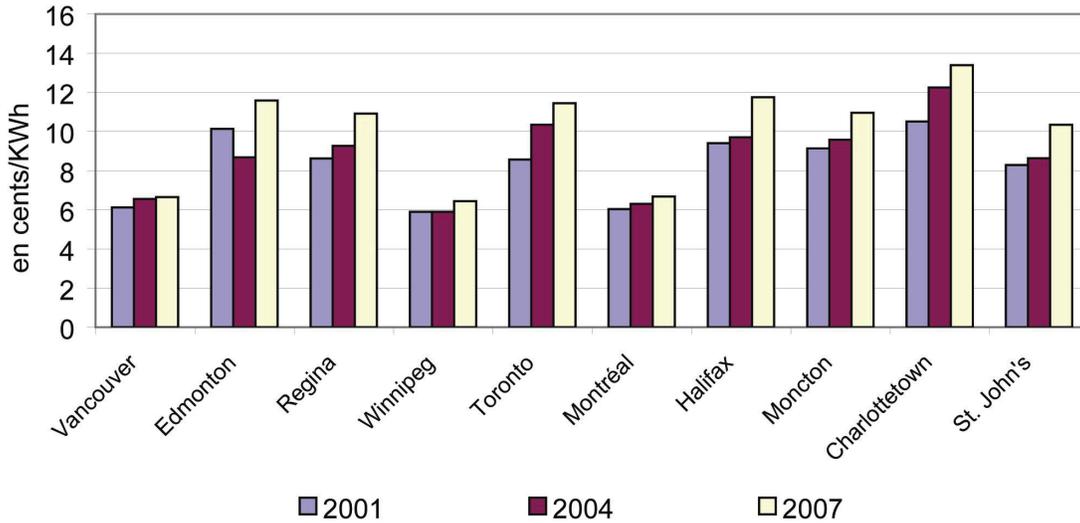


Une longue période de chaleur marquée par cinq avertissements de panne possible, en juillet 2007, a poussé les prix jusqu'à 999 \$/MWh, produisant une moyenne mensuelle sur le réseau commun de 214 \$CAN/MWh. Deux situations exceptionnelles en Alberta expliquent ces écarts considérables entre les marchés régionaux durant les derniers étés : une faible production et des interruptions de transport. Les prix dans les deux régions ont suivi les mêmes tendances depuis septembre 2007.

La figure 9 montre que les prix de l'électricité payés par les consommateurs varient de façon marquée selon les régions au pays. Les prix les plus bas se trouvent dans les provinces riches en ressources hydrauliques, qui ont les coûts les moins élevés et qui sont moins touchées par les augmentations du prix du pétrole que celles dont la production d'électricité repose sur les combustibles fossiles.

Les conditions suivantes doivent être remplies pour que le réseau de transport pipelinier de pétrole et de gaz fonctionne bien : 1) il doit y avoir une capacité pipelinier suffisante pour acheminer les produits aux consommateurs qui en ont besoin; 2) les pipelines doivent fournir des services qui répondent aux besoins des expéditeurs à des prix raisonnables; 3) les pipeliniers doivent être suffisamment vigoureuses sur le plan financier pour attirer des capitaux à des conditions qui leur permettent de bâtir l'infrastructure voulue et d'assurer l'entretien de leurs réseaux à un coût raisonnable pour les clients.

Figure 9 : Prix résidentiels de l'électricité dans les grandes villes canadiennes



(Source : Hydro-Québec. *Comparaison des prix de l'électricité dans les grandes villes nord-américaines. 2007*)

En ce qui a trait à la suffisance de la capacité pipelinière, l'Office utilise un critère de mesure fondé sur le principe suivant : si la capacité est suffisante, l'écart de prix entre deux marchés raccordés par un pipeline devrait être comparable ou inférieur au coût du transport. Si l'écart de prix se maintient au-dessus du coût du transport pendant de longues périodes, cela peut indiquer qu'il est nécessaire d'augmenter la capacité d'un pipeline.

Comme l'indique la figure 10, l'écart de prix est habituellement inférieur au coût du transport entre l'Alberta et Dawn, en Ontario (transport garanti plus combustible) sur le réseau de TransCanada PipeLines qui relie les deux marchés. Les données indiquent que, de façon générale, la capacité pipelinière est suffisante entre l'Alberta et l'Ontario. Par des analyses similaires, l'Office a conclu, au cours du dernier exercice, que tous les principaux couloirs de gazoducs avaient une capacité suffisante.

L'Office surveille aussi de près l'utilisation des pipelines en regard de leur capacité, pour déterminer s'ils offrent un niveau de transport suffisant. Cette analyse révèle également qu'en 2007-2008, la capacité des réseaux de gazoducs était adéquate, mais que celle des réseaux d'oléoducs était soumise à certaines restrictions. La figure 11 illustre l'utilisation des oléoducs.

Le réseau Trans Mountain Pipeline de Kinder Morgan a été utilisé en répartition pendant toute l'année en raison de la forte demande des raffineries du nord-ouest des États-Unis et des expéditions accrues à partir du quai Westridge. Les producteurs de pétrole brut ont cherché à expédier leur produit vers la côte ouest pour augmenter leurs revenus nets, le marché du Midwest américain étant arrivé à saturation. Le pipeline Express de Kinder Morgan avait une capacité suffisante, mais à cause d'un resserrement de la capacité en aval sur le réseau Platte, les producteurs canadiens ont été limités dans la quantité de

produits qu'ils pouvaient expédier à partir de Hardisty, en Alberta. Certains oléoducs du réseau d'Enbridge ont fonctionné à plein rendement ou presque et, parfois, n'ont pu transporter tous les volumes offerts.

Figure 10 : Comparaison entre le prix de base (Alberta) et le coût du transport (plus le combustible)

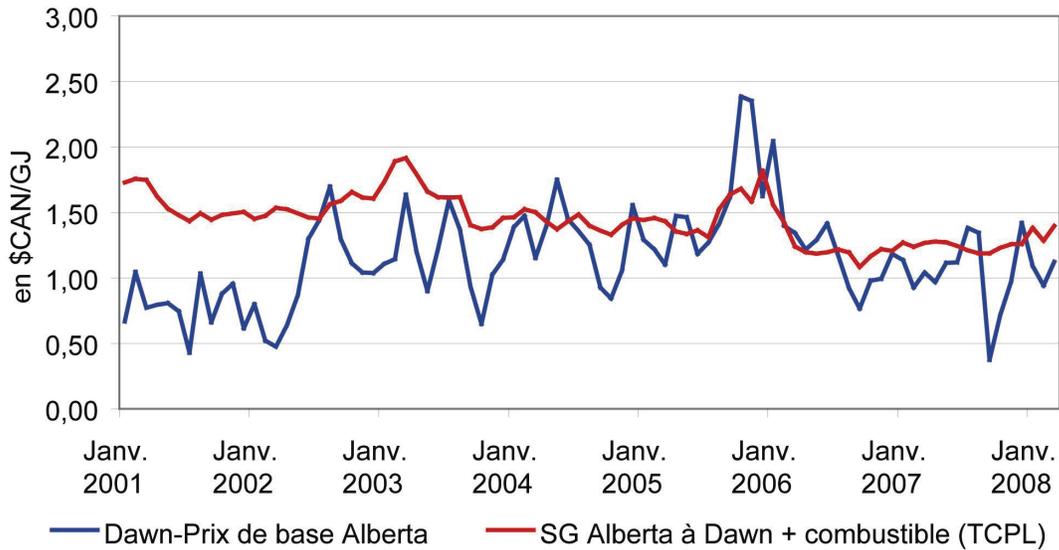
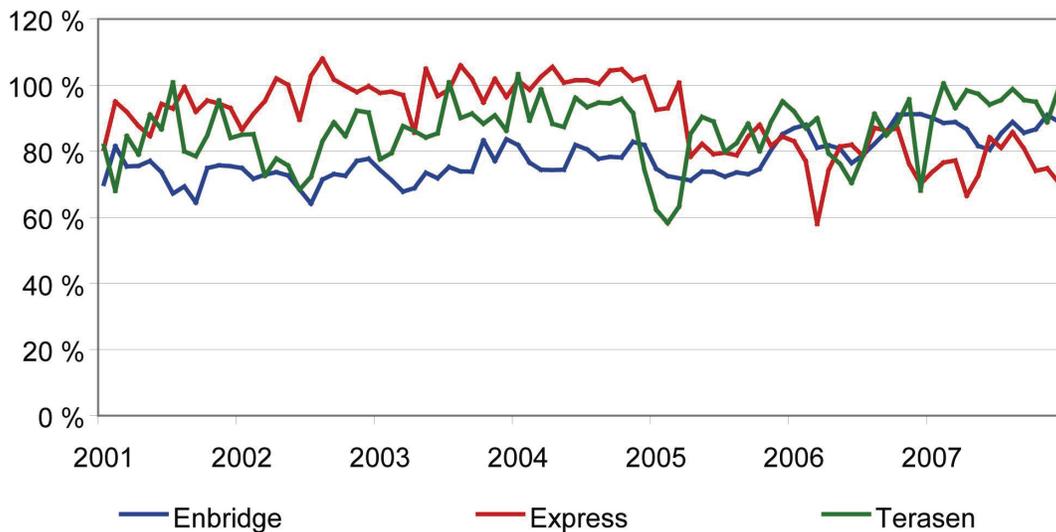


Figure 11 : Utilisation de la capacité des oléoducs



Bien que l'utilisation de la capacité des oléoducs en 2007-2008 ait affiché une certaine disponibilité, les engorgements en aval sur le réseau Express et sur celui d'Enbridge ont limité la quantité de pétrole brut pouvant être expédié. Alors que la production de pétrole canadien augmente, sous l'impulsion de la mise en valeur des sables bitumineux, la

capacité de transport des pipelines au Canada est demeurée très serrée, ce qui pourrait indiquer qu'il faudra l'augmenter.

Au cours de l'exercice 2007-2008, l'Office a approuvé les projets de pipeline Keystone de TransCanada (69 000 m³) et Alberta Clipper d'Enbridge (71 500 m³), l'ACAC d'Enbridge (Westspur), ainsi que le projet Southern Lights d'Enbridge consistant à transporter des diluants des États-Unis vers la région des sables bitumineux de l'Alberta.

Preuve que le public canadien tire parti des conseils et des produits d'information

L'Office fournit des produits d'information sur les tendances des marchés énergétiques afin que la population dispose des renseignements nécessaires pour faire des choix quant aux sources d'énergie à privilégier et pour que les responsables des politiques aient accès à une information indépendante, opportune et objective afin de prendre des décisions éclairées. L'Office offre des renseignements sur le marché de l'énergie par ses évaluations du marché, ses rapports statistiques et ses consultations auprès d'autres entités. Toute cette information est disponible dans le site Web de l'ONÉ. Au cours de l'exercice 2007-2008, l'achalandage sur le site Web de l'Office a continué d'augmenter. La section Données sur les prix de l'énergie à l'intention des Canadiens demeure très populaire et contribue à maintenir le nombre de visites au niveau de l'année dernière. Le rapport L'avenir énergétique du Canada et les documents d'accompagnement disponibles dans le site sont les sections liées aux produits énergétiques les plus consultées, ce qui révèle que l'information sur l'énergie produite par l'Office est de plus en plus utilisée.

Preuve que les processus de l'Office prévus au titre de la réglementation sont efficaces et efficaces

L'Office surveille de près l'efficacité et l'efficacités de ses processus réglementaires. Depuis 2005, il publie et affiche des normes de service dans son site Web. L'Office compile des données sur la durée de traitement (c'est-à-dire le temps écoulé entre le moment où il reçoit une demande et celui où il rend sa décision) afin de connaître le nombre, le type et la durée de traitement des demandes qui lui sont soumises. L'Office peut ainsi faire la preuve que ses processus réglementaires sont efficaces et efficaces et déceler plus facilement les éléments nécessitant une attention plus particulière. Il a établi des normes de service pour des délais de traitement. Le tableau 5 illustre les normes de service associées aux divers types de demandes et de permis, de même que le rendement en regard de celles-ci pour l'exercice 2007-2008.

Durant l'exercice visé, l'Office a traité 351 demandes à court terme, dont 58 pour des ordonnances d'exportation de propane, 49 de butane et 95 de pétrole ou de produits pétroliers, ainsi que 149 ordonnances d'importation ou d'exportation de gaz naturel. Toutes les demandes d'exportation ont été traitées selon la norme de service de l'Office de deux jours, sauf deux ordonnances visant les liquides de gaz naturel (LGN) et cinq nouvelles ordonnances de pétrole ou de produits pétroliers. Dans ces situations, le roulement de personnel et les délais de traitement expliquent en partie l'écart. Les ordonnances n'ayant pas satisfait à la norme de deux jours ont été traitées dans les trois jours.

Tableau 5 : Délais de traitement et normes de service

Type et nombre de demandes	Durée du traitement		
Demande aux termes de l'article 58 ¹	Norme	Résultat	Moyenne
Catégorie A : 12	80 % en 40 jours	92 %	33,0
Catégorie B : 3	80 % en 90 jours	100 %	58,0
Catégorie C : 0	80 % en 120 jours	(s.o.)	(s.o.)
Motifs de décision ²	Norme	Résultat	Moyenne
80 % des motifs de décision produits dans les 12 semaines suivant une audience publique : 5	80 % en 12 semaines	80 %	(s.o.)
Autorisations d'exporter de l'électricité ³	Norme	Résultat	Délai moyen
Catégorie A : 7	80 % dans les 40 jours civils	100 %	35,0
Catégorie B : 3	80 % dans les 90 jours civils	100 %	72,0
Autorisations d'exporter et d'importer ⁴	Norme	Résultat	Délai moyen
Ordonnances visant les LGN : 6	2 jours ouvrables	67 %	2,3
Ordonnances visant le pétrole : 13	2 jours ouvrables	62 %	2,2
Ordonnances visant le gaz naturel : 149	2 jours ouvrables	99 %	2,0
1. Les demandes aux termes de l'article 58 sont classées dans l'une de trois catégories selon la complexité des enjeux (faible, moyenne ou élevée), le nombre estimatif et le type de demandes de renseignements qu'elles pourraient engendrer, la probabilité qu'elles suscitent l'intérêt de tiers et la mesure dans laquelle des autorités fédérales pourraient devoir participer à l'évaluation environnementale de la demande.			
2. En 2007-2008, deux motifs de décisions nécessitant la production d'un rapport d'évaluation environnementale distinct ont exigé une réponse du gouvernement ou une décision du ministre de l'Environnement. Une nouvelle norme de service visant ces motifs de décision a été préparée pour l'exercice 2008-2009.			
3. Les demandes d'exportation d'électricité sont classées en deux catégories (mineure ou majeure), selon leur degré de complexité.			
4. Les normes de service concernant le pétrole et les LGN ne visent que les nouvelles ordonnances (et non les renouvellements).			

Programme et résultats par rapport aux objectifs de 2007-2008

Dans son RPP 2007-2008, l'Office a défini trois objectifs pour son but 3. Ces objectifs et les résultats atteints sont examinés ci-dessous.

1. Les processus prévus au titre de la réglementation sont adaptés à l'envergure des demandes et des autres activités réglementées ainsi qu'au risque en présence.

Durant l'exercice, l'Office a amélioré son processus pour les demandes visant des pipelines de petite taille avec l'adoption de critères permettant aux sociétés de présenter des demandes simplifiées. Il peut ainsi traiter les demandes d'une manière plus efficiente,

ce qui réduit les délais. Grâce à un processus simplifié d'évaluation des demandes pour des installations à faible risque, l'Office raccourcit le temps requis pour rendre une décision, dans le cas des demandes visant des pipelines courants et de petite taille, réduit les coûts liés à de telles demandes pour le secteur et incite ce dernier à ne pas craindre la réglementation fédérale dans le cas des petits pipelines.

Demande non complexe sur le plan technique
+
Dossier de conformité satisfaisant
+
Outils en place pour la vérification de la conformité tout
au long du cycle de vie
=
Évaluation simplifiée de la demande

Le dossier de conformité de la société est contrôlé au moyen de rapports d'inspection, de vérification et de conformité aux conditions. Les sociétés réglementées utilisent les critères établis par l'Office pour évaluer les risques de leurs projets, en confirmant le degré de risque pour chaque critère et en fournissant des renseignements supplémentaires quand le seuil de risque le plus bas pour ce critère est dépassé. Au cours de l'exercice 2007-2008, l'Office a mis au point un système de demande en ligne à l'intention des sociétés qui présentent des demandes visant de petits pipelines.

Une démarche analogue a été entreprise pour le traitement des demandes d'exportation d'électricité, afin de mieux adapter le processus à la portée de la demande et au risque inhérent à celle-ci. Durant la période à l'étude, l'Office a tenu des consultations auprès des parties prenantes sur le projet de simplification des demandes d'exportation d'électricité. Cette initiative a connu un vif succès. Parmi les résultats provisoires : réduction de la quantité d'informations à fournir pour les demandes d'exportation d'électricité; réduction de la durée de traitement des demandes; amélioration de la documentation, de la méthode et des pratiques liées aux processus internes.

2. Le programme d'information de l'ONÉ dans le domaine de l'énergie fait ressortir les nouveaux enjeux sur le marché et les défis sur le plan de la réglementation.

Partie intégrante du programme d'information sur l'énergie, le rapport intitulé *L'avenir énergétique du Canada* s'intéresse à l'offre et à la demande d'énergie à long terme au Canada. Dans ce rapport, publié à l'automne 2007, l'Office a combiné des études faites des divers secteurs énergétiques en une seule analyse et revue prospective du marché global de l'énergie. Le document explore divers scénarios plausibles afin de renseigner les Canadiens sur la manière dont la filière énergétique pourrait évoluer au cours du prochain quart de siècle, soit d'ici 2030. Le rapport renferme un large éventail de scénarios possibles relativement à l'offre et à la demande d'énergie. Les réactions obtenues lors des consultations qui ont eu lieu partout au Canada indiquent que les Canadiens veulent des rapports plus fréquents sur l'avenir énergétique du pays et veulent que ces rapports servent d'instrument pour partager l'information et encourager le

dialogue. Après la diffusion, l'Office a organisé une conférence nationale dans le but de faciliter davantage la discussion sur les résultats présentés. Près de 40 000 visiteurs ont cliqué sur le lien menant au rapport dans le site Web de l'Office en 2007-2008. Le rapport et les documents d'accompagnement sont disponibles dans le site Web de l'Office à l'adresse www.neb-one.gc.ca.

L'ONÉ recueille et analyse de l'information sur les marchés énergétiques canadiens par le truchement des processus prévus au titre de la réglementation et de la surveillance des marchés, afin d'appuyer son programme de réglementation et de fournir des renseignements qui aideront les responsables des politiques, l'industrie et la population à prendre des décisions judicieuses. Dans le cadre de son programme d'information sur l'énergie, l'Office tâche de renseigner les Canadiens sur les questions et les faits nouveaux touchant le marché de l'énergie et liés à son mandat de réglementation (principalement ceux ayant rapport avec le gaz, le pétrole et l'électricité). Le programme consiste en des évaluations du marché de l'énergie qui proposent une analyse détaillée de divers aspects de la filière énergétique du Canada, de notes d'information concises, d'information sur les prix de l'énergie dans le site Web de l'Office et de rapports semestriels sur les perspectives des différents marchés de l'énergie. Durant l'exercice 2007-2008, l'achalandage dans ces sections du site Web de l'ONÉ a augmenté de 28 % par rapport à l'exercice précédent.

Pendant la période visée, l'Office a poursuivi ses efforts de mise au point d'un ensemble de produits et de services de communication pour ses analyses et ses observations sur le marché de l'énergie. Parmi ces produits se trouvent des notes d'information à l'intention des médias au sujet des perspectives de l'Office relativement aux marchés du pétrole, du gaz naturel et de l'électricité, avant l'arrivée de l'été et de l'hiver. Ces prospectives révèlent les prévisions de l'Office en ce qui a trait au fonctionnement des marchés pour les mois à venir. De plus, les membres de l'Office et le personnel ont animé diverses conférences et tables rondes au cours de l'exercice.

La section du site Web de l'ONÉ consacrée aux consommateurs – *Données sur les prix de l'énergie à l'intention des Canadiens* – continue de fournir à la population des renseignements opportuns sur les prix de l'énergie, et cela, dans un format facile à comprendre. Cette section traite des prix du pétrole, du gaz naturel, du propane et de l'électricité.

La loi confère à l'ONÉ, à titre d'organisme de réglementation, la tâche de recueillir des données et de produire des rapports statistiques sur les secteurs du pétrole, du gaz et de l'électricité. Ces rapports portent notamment sur les sujets suivants : exportations, importations, volumes et prix du gaz naturel, exportations de propane et de butane, exportations de pétrole brut et de produits pétroliers, prix à l'exportation du pétrole brut lourd et léger, offre et utilisation de pétrole brut et importations et exportations d'électricité. Ces rapports statistiques sont disponibles dans le site Web de l'Office.

2.3.4 But 4

Dans l'accomplissement de son mandat, l'Office bénéficie d'une participation efficace du public.

Depuis sa création, l'Office offre au public des possibilités de participer à la prise des décisions de réglementation. Au cours des dernières années, cependant, il a élargi l'éventail des possibilités de participation en menant de vastes consultations sur des processus nouveaux, en multipliant le nombre d'assemblées et d'audiences tenues dans les collectivités touchées, ainsi qu'en mettant à la disposition du public une plus large gamme de moyens d'avoir accès aux renseignements sur ses activités.

Une participation efficace des citoyens nécessite une volonté de s'engager dans une démarche de communication ouverte, franche et transparente. Ce sont les parties touchées par les projets proposés qui risquent de perdre le plus, et pour rendre des décisions conformes à l'intérêt public, il est indispensable que l'ONÉ s'assure que le public participe à la décision d'une manière appropriée. Des processus simplifiés, des séances d'information, l'accès aux documents de réglementation via Internet et l'application du mécanisme approprié de règlement des différends² sont certains des moyens auxquels l'Office a recours à l'appui de son objectif de participation efficace de la population.

Dans le cadre de l'examen de quelques-uns des enjeux liés aux questions foncières, l'Office a mis sur pied l'Initiative de consultation relative aux questions foncières. Le but de l'ICQF est de servir de forum où toutes les parties intéressées et l'Office pourront dialoguer et trouver des solutions favorisant le développement responsable à long terme du secteur de l'énergie, tout en respectant les droits des personnes touchées.

L'ICQF comprend une démarche en quatre volets liés aux enjeux les plus courants : accroître l'interaction entre la société et les propriétaires fonciers, permettre un accès plus facile aux processus de l'ONÉ et traiter des questions financières et physiques en rapport avec la cessation d'exploitation des pipelines. Pour chaque élément, des résultats escomptés ont été définis et des documents de travail ont été publiés afin de mettre en contexte les questions à l'étude et canaliser les discussions sur les enjeux principaux. Toutes les parties prenantes – propriétaires fonciers, industrie, groupes autochtones, organismes non gouvernementaux et autres organismes de réglementation et ministères – ont été invitées à prendre part à l'ICQF.

Au terme des consultations, l'Office a publié des ébauches de rapports sur les résultats obtenus et a invité les parties à formuler des commentaires sur le plan d'action proposé. L'Office travaille en étroite collaboration et de façon transparente avec les principaux groupes de parties prenantes afin de concevoir et de mettre en œuvre un processus de consultation qui répond aux besoins des personnes désireuses de participer. Résultat : des

2 Le mécanisme approprié de règlement des différends (MRD) représente un outil qui peut être employé pour amener les parties à régler leurs différends en dehors des audiences et des litiges devant les tribunaux. Il comprend des options comme la négociation, la médiation et les ateliers, qui aident les parties en présence à comprendre mutuellement les intérêts et les points de vue de l'autre, et accroissent leurs chances d'en arriver à une solution qui est bénéfique pour tous.

relations plus solides et plus ouvertes. En travaillant avec les parties qui sont les plus susceptibles d'être touchées par l'infrastructure pipelinière, des mesures seront prises pour clarifier les droits et les intérêts de toutes les parties, pour rendre les processus de l'ONÉ toujours plus accessibles et pour injecter une dose de certitude dans les questions touchant la cessation d'exploitation des pipelines.

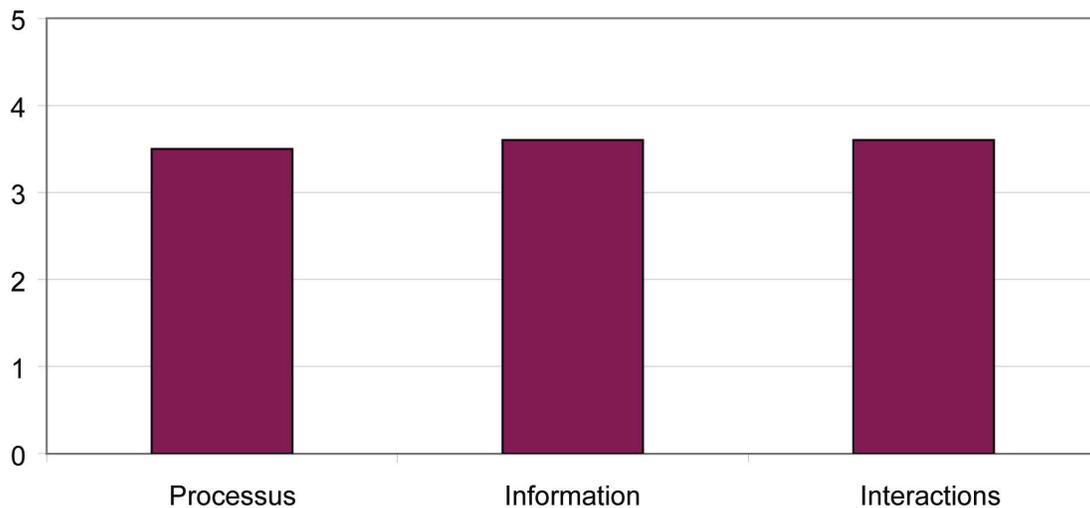
Mesures de rendement et résultats

Pour évaluer le succès des objectifs de son quatrième but, l'Office a recours à la mesure de rendement suivante :

Les processus de l'Office permettent une participation efficace des parties aux dossiers à l'étude.

L'Office tient à ce que les parties prenantes participent efficacement à ses processus publics. Pour évaluer cet aspect, il utilise un indicateur composé qui détermine la satisfaction des parties prenantes à l'égard de ses processus, de l'information qu'il fournit et de leurs interactions avec lui. Selon les données recueillies auprès de diverses sources, dont des sondages effectués tout au long de l'exercice et lors de certains événements (audiences et ateliers, par exemple) ainsi que des fiches de commentaires encartées dans les publications qu'il distribue, les parties prenantes se disent satisfaites dans une proportion de 71 %. La figure 12 indique la note accordée aux processus de l'Office, à l'information diffusée et aux interactions, sur une échelle de cinq.

Figure 12 : Degré de satisfaction des parties prenantes à l'égard des processus, de l'information et des interactions



Dans un effort pour partager l'information d'une manière opportune et efficace, l'Office a organisé de nombreuses activités à l'intention des Canadiens et des médias, comme les séances d'information à l'intention des médias après le lancement de publications et d'autres sur les processus. Il poursuit sa démarche proactive envers les médias en

répondant avec générosité aux besoins des journalistes relativement au type et à l'étendue des renseignements fournis, ainsi qu'en distribuant des compléments d'information et des analyses dans un langage clair.

Compte tenu des efforts mis dans la préparation du rapport *L'avenir énergétique du Canada*, un moins grand nombre d'études sur les marchés de l'énergie ont été publiées durant l'exercice. En outre, par rapport à l'exercice précédent, il y a eu moins d'audiences présentant un intérêt pour les médias. Pour les facteurs déjà évoqués, on a noté une diminution du nombre de mentions dans les médias, bien que la couverture médiatique des processus et des communiqués de l'ONÉ ait été généralement bonne.

Tableau 6 : Mentions de l'ONÉ dans les médias

Reportages	2007-2008	2006-2007	Écart
Anglais	657	1033	- 36,4 %
Français	52	53	- 1,9 %
Total	709	1086	- 34,7 %

Le nombre de visites du site Web de l'Office demeure élevé. L'ajout de nouvelles possibilités de recherche l'année dernière a commencé à porter ses fruits, même si l'indexation de ces moteurs de recherche n'est pas terminée.

Programme et résultats par rapport aux objectifs de 2007-2008

Tel qu'il est indiqué dans le RPP, l'Office visait trois objectifs. L'un deux, fournir une aide financière aux participants à l'égard des instances portant sur les demandes relatives à l'infrastructure, a été abandonné. Les avis juridiques qui ont été fournis à l'Office indiquaient qu'il était nécessaire de modifier la loi pour agir ainsi. Par ailleurs, avec la création du BGGP, durant l'exercice précédent, il était entendu qu'il y aurait démarche multipartite sur cette question; l'exigence de l'Office à l'égard du financement des participants est une constituante de cette démarche.

1. Les méthodes utilisées par l'ONÉ pour favoriser la communication et la participation à l'égard des dossiers dont il traite répondent aux besoins des parties prenantes.

Cet aspect de l'objectif relatif à la participation vise à s'assurer que les besoins de l'Office et ceux des parties prenantes sont satisfaits grâce à une participation efficace aux processus. L'Office s'affaire à mettre en place un nouveau programme de participation du public, qui aide, de manière proactive, la participation efficiente des Canadiens aux dossiers à l'étude. Dans le cadre de son processus d'audience, il tient maintenant de façon routinière des consultations avant audience avec les membres intéressés du public afin de les aider à participer à celle-ci.

Durant l'exercice 2007-2008, l'Office a entrepris une mise à jour de son site Web. La nouvelle livrée est plus facile d'accès et permet aux parties prenantes de mieux comprendre le rôle de l'Office et la mécanique pour participer à ses processus. Parmi les principales améliorations apportées : fonctionnalités de navigation plus claires et outil de

recherche plus fiable. Le site Web rajeuni incorpore la version 2.0 des lignes directrices sur la Normalisation des sites Internet du Conseil du Trésor; d'autres améliorations s'ajouteront durant l'exercice 2008-2009.

2. L'ONÉ a recours à un éventail de démarches fondées sur les intérêts dans l'exécution de ses fonctions de réglementation.

En ce qui concerne les demandes et les processus sur lesquels elle exerce un contrôle, la direction de l'Office prévoit adopter, lorsque cela sera possible, des processus fondés sur les intérêts et, en général, en explore l'utilisation avant de passer aux processus juridictionnels. Cette façon de procéder contribue à rendre les processus plus efficaces, à réduire la durée de traitement et à faire baisser les coûts. Il arrive toutefois que l'audience soit le moyen le plus efficace et le plus approprié pour examiner un dossier. Ensemble, les méthodes fondées sur les intérêts et les audiences offrent des choix de processus à la disposition de l'Office selon les particularités de la demande. Faute de ressources suffisantes, le projet d'élaboration d'une série de démarches fondées sur les intérêts pour les processus prévus au titre de la réglementation a été stoppé durant l'exercice 2007-2008. Cependant, un projet-pilote est en cours, dans le but principalement de résoudre les conflits entre les propriétaires fonciers et les sociétés, avant d'arriver à l'étape de l'examen par voie d'audience.

2.3.5 But 5

L'ONÉ produit de bons résultats par l'exercice d'un leadership novateur et la mise en œuvre de processus efficaces.

Le but 5 porte sur les responsabilités en matière de leadership et de gestion qui sont nécessaires pour soutenir une organisation hautement performante et respectueuse de ses engagements. Il suppose une saine gestion des affaires et la prise de décisions judicieuses pour faire en sorte de disposer du personnel, de la technologie, des installations, des processus de gestion des documents et des ressources financières dont il a besoin afin de remplir son mandat.

Au cours de l'exercice 2007-2008, un marché du travail serré partout en Alberta ainsi qu'une pénurie de main-d'œuvre spécialisée et des hausses associées à cette situation, aussi bien sur le plan de la rémunération que des avantages sociaux, ont continué de précariser la capacité de concurrencer les autres employeurs. De plus, le coût élevé du logement a rendu difficile le recrutement de travailleurs chevronnés vers la région de Calgary, où l'Office est installé. La composition démographique changeante et la nécessité d'évoluer dans un cadre hautement réglementé posent d'autres défis en matière de recrutement.

Par ailleurs, durant la période visée, l'Office a obtenu des fonds supplémentaires du Conseil du Trésor pour embaucher du personnel plus spécialisé afin de composer avec la charge de travail sans cesse croissante et de planifier la relève. Dans son travail de recrutement et de conservation de l'effectif, l'Office continue de mettre l'accent sur le

travail intéressant qu'il offre dans la défense de l'intérêt public ainsi que sur l'équilibre travail-vie personnelle et les dispositions de travail souples qu'il propose.

Mesures de rendement et résultats

Pour évaluer son succès en regard des objectifs du but 5, l'ONÉ a utilisé les mesures du rendement suivantes :

- Satisfaction des employés
- Gestion efficace des ressources

Satisfaction des employés

En réaction aux résultats du sondage d'opinion mené en 2005 à la grandeur de l'appareil étatique, un groupe consultatif formé d'employés a formulé 25 recommandations clés d'améliorations à apporter au milieu de travail, aux relations et aux communications. Au cours de l'exercice 2007-2008, l'équipe de direction de l'Office a donné suite à beaucoup de ces recommandations et a affiché un registre des mesures prises sur son intranet. Ce registre compile les activités et les initiatives précises qui ont été mises en œuvre pour examiner des questions prioritaires comme :

- revitalisation des valeurs de l'Office;
- élargissement du champ de communication de l'équipe de direction;
- amélioration du programme de gestion du rendement (RESULTS) et des programmes de formation;
- élaboration de plans pour mettre en place de la formation sur la gestion du changement, à l'intention des chefs et des employés;
- lancement d'un examen de classification du personnel.

Après avoir planifié un « mini » sondage auprès de ses employés en janvier 2008 pour mesurer les progrès enregistrés sur les points mentionnés ci-dessus et d'autres initiatives en cours, l'Office a dû remettre ce projet à plus tard en raison des négociations de la convention collective. Un sondage d'opinion des employés à l'échelle de toute la fonction publique est prévu pour l'automne 2008. Dans ces circonstances, l'Office a choisi d'effectuer un sondage sur les valeurs de l'ONÉ qui a révélé qu'entre 88 % et 90 % des employés comprennent et intègrent dans leur vie les valeurs de l'organisation.

Gestion efficace des ressources

En 2007-2008, l'Office a pu miser, pour la planification de ses activités, sur un outil d'affectation des ressources et une méthode de suivi de chaque équipe et de chaque secteur afin d'aider à l'exécution de son mandat et de son plan stratégique. Cette année, le plan d'activités a évolué et est devenu un document dynamique qui sert d'outil efficace pour la gestion des ressources. Ce processus a été facilité en reliant la majorité des activités du plan au système de comptabilité générale. Grâce à cet outil de planification

des ressources, l'Office s'était donné comme objectif de se situer dans une plage de 4 % de son budget annuel; il a amplement atteint cet objectif en terminant l'exercice à seulement 1,3 % de son budget (tableau 7). Cet écart rend compte du retrait de l'allocation et des coûts de la réserve pour audiences, qui sont considérés comme non prévisibles. Le nombre et la complexité des audiences varient d'une année à l'autre en fonction des demandes du secteur. À cet égard, la réserve pour audiences doit être traitée distinctement.

Tableau 7 : Gestion des ressources de l'ONÉ

Gestion des ressources (en milliers de dollars)	
Ressources allouées à l'ONÉ	42 452,0
Moins : Rémunération au rendement, indemnité de marché et prime à l'équipe de direction	2 685,8
Moins : Indemnités de départ recouvrables et congés de maternité	1 051,3
Ressources allouées révisées	38 714,9
Moins : Dépenses	37 082,8
Moins : Excédent prévu	766,7
Solde	865,4
% par rapport aux ressources allouées révisées	2,2 %
Gestion des ressources sans la réserve pour audiences (en milliers de dollars)	
Ressources allouées révisées	38 714,9 \$
Moins : Allocation à la réserve pour audiences	1 221,6 \$
Ressources allouées révisées	37 493,3 \$
Moins : Dépenses	36 243,9 \$
Moins : Excédent prévu	766,7 \$
Solde – Sans la réserve pour audiences	482,7 \$
% par rapport aux ressources allouées révisées	1,3 %

Programme et résultats par rapport aux objectifs de 2007-2008

Dans son RPP 2007-2008, l'ONÉ a fixé trois objectifs pour le but 5. Ces objectifs et les résultats atteints sont examinés ci-après.

1. L'ONÉ possède la capacité nécessaire pour remplir son mandat.

Une fois encore, l'exercice 2007-2008 a été riche en changements et en défis, à l'intérieur de l'organisation comme à l'extérieur. Le personnel a continué de répondre aux exigences grandissantes amenées par la mondialisation, la réorientation de l'approvisionnement énergétique et le changement technologique. Pour leur part, les chefs doivent mettre en œuvre une démarche axée sur les résultats qui préconise l'innovation, la responsabilisation et la prise de risques, en plus de diriger une main-d'œuvre de plus en plus diversifiée. L'ONÉ continuera d'être confronté à une concurrence féroce sur un marché du travail comprimé pour s'assurer les services d'employés compétents et expérimentés dont il a besoin pour remplir son mandat.

Son action s'inspire de sa vision qui consiste à être une organisation hautement performante et gérée de manière stratégique, où les postes sont dotés au moment opportun par la personne qui convient. Afin de tenir compte du fait que le rendement de l'organisation est directement lié à l'excellence technique et à la souplesse des effectifs, un processus d'évaluation du rendement annuel qui associe le rendement de chacun des membres du personnel aux priorités de l'Office en matière de fonctionnement a été mis en place. Au cours de la dernière année, les projets-pilotes de rémunération au rendement et d'indemnité de marché se sont poursuivis afin de bien montrer que le rendement individuel pouvait être reconnu et récompensé.

Recrutement, conservation de l'effectif et planification de la relève

Étant donné le rôle unique qu'il joue pour la population canadienne, l'Office doit relever le grand défi de recruter et de conserver un effectif qui possède les compétences essentielles à l'exécution de son mandat. La Stratégie des personnes recense les besoins à long terme de l'ONÉ et définit une méthode pour recruter et conserver des employés qualifiés. Grâce à ce plan, l'ONÉ actualise et raffine ses stratégies de recrutement et de conservation de l'effectif ainsi que sa planification de la relève sur plusieurs fronts.

L'Office offre à son personnel un milieu de travail souple. Dans un effort de conservation de l'effectif sur le marché du travail concurrentiel de Calgary, plusieurs employés travaillent depuis leur domicile à partir de diverses régions au Canada. Cette politique de télétravail offre de nombreux avantages, entre autres celui de conserver des employés chevronnés que le travail de l'Office stimule, ainsi que la possibilité pour ces personnes d'établir des réseaux avec les autres parties prenantes, notamment les gouvernements provinciaux, des associations, les sociétés pipelinières et l'industrie pétrolière et gazière de partout au Canada.

Durant l'exercice 2007-2008, l'Office a perfectionné un cadre de travail axé sur l'acquisition de connaissances, de compétences et d'expérience qui permet aux employés de cheminer vers leurs objectifs personnels tout en contribuant à la mission de l'Office. Ce dernier appuie la croissance professionnelle en offrant à tout son personnel des occasions de participer à des programmes de perfectionnement, un encadrement approprié et d'autres occasions d'apprentissage. Celles-ci peuvent être orientées sur la réalisation des attentes actuelles ou le dépassement des objectifs et font partie intégrante d'une plus vaste stratégie de planification de la relève. L'année dernière, le personnel de l'ONÉ a consacré environ 14 000 heures à des activités d'apprentissage, que ce soit en assistant à des conférences, en suivant des cours structurés ou des programmes d'études, ou encore en participant à une formation en cours d'emploi. En avril 2007, l'Office a lancé son programme d'excellence technique, dont l'objectif est de promouvoir le transfert, en temps opportun, des connaissances et l'amélioration des compétences. À ce jour, près de 200 employés de l'Office ont reçu une formation dans une foule de domaines techniques et législatifs dans le cadre du projet.

Le programme de formation au leadership de l'Office vise le développement des compétences de gestionnaire et des qualités de chef. En participant à ce programme, les chefs actuels et éventuels affûtent leurs compétences, au moyen de programmes de

formation en cours d'emploi offerts à l'interne ainsi que par l'entremise d'organisations de l'extérieur comme le très renommé Banff Centre. Le programme interne porte sur les connaissances propres à l'État, qui sont nécessaires pour la gestion des finances, de l'approvisionnement, des ressources humaines et de l'information sur le gouvernement. Ceux sur le leadership proposé par le Banff Centre approfondissent des compétences de leadership stratégiques, personnelles et d'équipe.

Au cours de l'exercice 2007-2008, l'Office a lancé une nouvelle stratégie de formation et a offert trois cours personnalisés sur la gestion de projet. Quarante-neuf employés ont participé au cours correspondant le mieux à leur rôle et à leur niveau d'expérience. L'Office a aussi fourni un encadrement et un soutien aux gestionnaires de projet et a préparé une norme afin de définir les compétences exigées d'eux.

Afin d'accroître l'efficacité et l'efficience du recrutement, l'Office a constitué l'équipe d'employés dépisteurs de talents, dont la fonction est de diriger et de faciliter les activités de recrutement. Composée d'employés de l'Office, l'équipe a jusqu'à maintenant recruté 19 personnes.

Plan de continuité des activités

La Politique sur la sécurité du gouvernement (Conseil du Trésor) exige que les ministères établissent un plan de continuité des activités afin d'assurer la disponibilité continue des services et des biens essentiels et de tout autre service ou bien, tel qu'il est jugé indiqué par une évaluation des menaces et des risques. Les services et les biens essentiels associés doivent continuer d'être offerts afin d'assurer la santé, la sécurité, la sûreté et le bien-être économique des Canadiens, ainsi que le fonctionnement efficace du gouvernement.

Le Plan de continuité des activités (PCA) a été mis à jour durant la dernière année, avec l'aide d'une société-conseils. De plus, un plan en cas de pandémie a été rédigé et sera incorporé au PCA. Malheureusement, le fort roulement de personnel, en particulier dans des postes clés du PCA, et les pressions découlant des autres tâches ont fait en sorte que des plans à jour n'ont pas été fournis avant la fin de l'exercice. Par conséquent, la formation et la sensibilisation nécessaires du personnel n'ont pu être réalisées durant la période visée par le présent rapport, mais elles le seront au cours du prochain exercice.

Gestion des ressources

Le secteur canadien de l'énergie a été très actif, ce qui a soumis l'Office, à titre d'organisme de réglementation, à une forte demande. Pour cette raison, ses coûts sont fortement en hausse. Afin de pouvoir continuer de remplir son mandat d'une manière efficace, l'Office a dû trouver de nouvelles sources de financement. Il s'est donc tourné vers le Conseil du Trésor qui, le 18 septembre 2007, a accueilli sa demande favorablement en lui accordant une somme supplémentaire de 25,5 millions de dollars sur trois ans. Ce financement permettra à l'Office de faire face à la hausse de ses coûts de fonctionnement. Les dépenses pourront être recouvrées en vertu du *Règlement sur le recouvrement des frais* de l'Office national de l'énergie.

Mise à jour de la gestion de l'information

Le projet de refonte du système de gestion de l'information de l'Office vise à instaurer les outils, la formation, les techniques et les pratiques nécessaires pour répondre à ses besoins et à ceux du gouvernement du Canada dans le domaine de la gestion de l'information. Dans le cadre de ce projet, l'ensemble d'outils standard de gestion de l'information du gouvernement du Canada, connu sous le nom de Système de gestion des dossiers, des documents et de l'information (SGDDI), a été adopté. Les consultations menées auprès du personnel et des secteurs clés de l'Office ont été complétées afin d'assurer un arrimage avec le travail fait à ce jour. Le plan de l'Office relativement aux dossiers a été passé en revue et actualisé pour le rendre conforme aux lignes directrices de Bibliothèque et Archives Canada. Le projet de refonte du système de gestion de l'information de l'Office simplifiera le traitement de l'information à l'Office et conservera l'information qui a une valeur archivistique pour les Canadiens et Canadiennes. Au premier trimestre de 2008, tous les membres du personnel de l'Office ont reçu une formation sur l'utilisation du système de gestion de l'information et du SGDDI, ce qui permettra à tous et toutes de contribuer au dépôt de sources d'information géré de manière centralisée et de contribuer à son enrichissement.

2. L'ONÉ met en pratique une culture de l'excellence axée sur l'atteinte de résultats.

Programmes de perfectionnement et de formation au leadership

L'ONÉ reste déterminé à exceller dans toutes les facettes de son travail. Aussi met-il l'accent sur la gestion de la carrière de ses employés, comme en témoignent les plans de perfectionnement, les occasions de mentorat et les possibilités qu'il offre au personnel. Tout au long de l'exercice 2007-2008, de nombreuses activités liées au cadre d'apprentissage et de perfectionnement ont été incorporées, afin de continuer de promouvoir la culture de l'Office, tout en se préoccupant de façon proactive des défis que posent le recrutement, l'embauche et la transition du personnel.

- Le programme d'accueil et d'intégration des nouveaux employés a été mis au point en examinant d'abord, puis en remaniant, le programme global d'orientation de l'Office. Au nombre des éléments clés de cet exercice : la publication d'un guide qui doit être remis à tous les nouveaux employés. Ce programme a également été élargi pour initier les nouveaux employés aux technologies de l'information et à la composante santé et sécurité au travail.
- Une attention particulière a été accordée aux plans d'apprentissage individuels, ce qui a donné lieu à la rédaction et à la publication d'un document officiel portant sur le sujet. Ce document fait désormais partie du système de gestion du rendement RESULTS et est abordé dans le cadre du processus de bilan de ce système.
- L'Office a mis en place le cours Management 101 à l'intention de tous les chefs et de tous les superviseurs de l'organisation. Le contenu de cette formation a été préparé avec la collaboration de l'École de la fonction

publique du Canada (ÉFPC) et est fondé sur les cours G110/124 de celle-ci. Pendant l'élaboration, un expert-conseil a été embauché pour examiner tous les cours de gestion de l'ÉFPC afin de juger de leur pertinence pour l'ONÉ.

- Profitant de l'expertise de son équipe de leadership, l'Office a créé un programme officiel d'encadrement et de mentorat pour assurer le transfert continu des connaissances aux nouveaux employés et à ceux qui possèdent moins d'expérience, tout en veillant à ce que le personnel chevronné ait aussi des occasions de se perfectionner et d'élargir ses horizons.

Programmes de reconnaissance et de récompenses

Étant donné l'état actuel du marché de l'emploi en Alberta, et plus particulièrement celui de Calgary, il est crucial de disposer d'un solide programme de reconnaissance comme moyen de favoriser la conservation de l'effectif. Le programme de reconnaissance et de récompenses, dont le point culminant est la cérémonie annuelle de remise de prix, souligne les efforts et les réussites du personnel au fil des mois. Ce programme comporte un ensemble de mesures officielles et non officielles pour exprimer et renforcer collectivement les valeurs de l'Office et favorise le travail efficace en commun. Au cours de l'exercice 2007-2008, des groupes de discussion ont été consultés afin de recueillir les commentaires des employés sur la façon d'intégrer de nouveaux mécanismes pour reconnaître l'apport et les réalisations du personnel en vue de l'atteinte des buts du plan stratégique.

Mesures du rendement organisationnel

L'objet de ce projet était de passer en revue toutes les mesures de l'organisation et de formuler des recommandations d'améliorations. Ce besoin a été soulevé lors de la mise en œuvre du système de gestion de la qualité de l'Office, ainsi que dans les observations fournies par les parties prenantes. Le projet arrivait au bon moment pour l'ONÉ puisqu'il coïncidait avec de nombreux échos provenant de diverses sources qui l'incitaient à documenter, à examiner et à améliorer ses critères de mesure.

Les buts du plan stratégique et les résultats en matière de réglementation y menant ont servi de cadre pour la définition de ces critères. Le cadre en question, caractérisé par des modèles logiques pour chaque but, a permis à l'équipe du projet de passer systématiquement en revue les mesures en place, de déceler les lacunes et de formuler des recommandations d'améliorations des mesures elles-mêmes et du système de mesure du rendement.

L'équipe du projet a mis en évidence les mesures existantes, mené des analyses des lacunes, proposé des améliorations au processus interne d'évaluation du rendement et formulé des recommandations pour l'ensemble des mesures, et cela à l'égard de chaque but. Elle a constaté qu'il n'était pas possible d'améliorer les mesures sans se pencher globalement sur le système de mesure du rendement. C'est ce qui explique que les recommandations portent aussi bien sur les améliorations au système de mesure du rendement utilisé à la grandeur de l'organisation qu'aux mesures du programme qui contribuent à l'atteinte des objectifs.

3. L'ONÉ a en place un système de gestion de la qualité pleinement opérationnel.

Le système de gestion de la qualité (SGQ) encadre les processus et les responsabilités en fonction desquels l'ONÉ s'assure de répondre, aujourd'hui et à l'avenir, aux besoins des parties prenantes. Depuis l'exercice 2005-2006, le SGQ fait partie intégrante de la culture de l'Office et est accepté comme façon de travailler. Tous les nouveaux employés sont initiés au SGQ afin de pouvoir utiliser les quelque 500 documents décrivant les 70 processus et sous-processus de l'Office. En 2007-2008 seulement, le personnel a formulé 363 suggestions d'améliorations – dont de nombreuses ont été mises en place – touchant produits et processus.

Pendant cette période, l'Office a poursuivi la mise en œuvre de son système de gestion de la qualité qui agit comme cadre pour :

- assurer l'exécution efficace et efficiente des processus de l'ONÉ;
- garantir que les besoins des parties prenantes sont satisfaits;
- uniformiser les processus, lorsque c'est nécessaire, et les assouplir quand c'est possible;
- promouvoir l'amélioration continue.

Une analyse des lacunes, réalisée au dernier trimestre de l'exercice, a démontré que l'Office avait surpassé son objectif qui était de 60 % de réalisation de l'« indice d'échéance du SGQ » inspiré de la norme ISO 9001:2000 *Systemes de management de la qualité – Exigences*, en obtenant une note de 65 %. Il s'agit d'un dépassement de la note obtenue l'année dernière qui démontre une amélioration pour un des processus clés de l'ONÉ.

Agissant comme un satellite du SGQ, un groupe de travail pour le site Web interne de l'Office a été créé dans le but d'harmoniser ce site (connu sous le nom d'iWeb) au portail des processus SGQ. La phase de conception du projet s'est achevée par la préparation de quelques maquettes initiales pour le nouvel iWeb et l'intégration d'une série d'examen de clients. Les suggestions et les commentaires ont été pris en compte dans la conception, et un prototype visant à faire l'essai de la facilité d'utilisation est en préparation.

Section III : Information additionnelle

3.1 Résumé des mesures de rendement

Résultat stratégique	Buts	Mesures	Autres renseignements
Sécurité, sûreté, protection de l'environnement et avantages économiques par la réglementation des pipelines et des lignes de transport d'électricité, ainsi que de la mise en valeur et du commerce des ressources énergétiques du ressort de l'ONÉ.	But 1 : Les installations et activités réglementées par l'ONÉ sont sûres et sécuritaires, et perçues comme telles.	<p>Nombre d'accidents mortels : 1 relié aux pipelines; 0 relié aux installations d'électricité</p> <p>Nombre annuel de ruptures de pipelines d'hydrocarbures : 2</p> <p>Nombre annuel d'incidents concernant les pipelines : 56</p> <p>Blessures invalidantes — LOPC : 1</p> <p>Situations comportant des risques – LOPC : 24</p> <p>Nombre et gravité des infractions à la sûreté : 0</p>	Section 2.3.1
	But 2 : Les installations réglementées par l'ONÉ sont construites et exploitées de manière à protéger l'environnement et à respecter les droits des personnes touchées.	<p>Proportion des conditions relatives à l'environnement qui ont donné les résultats finals souhaités : 100 % durant l'année civile 2006</p> <p>Nombre de rejets importants d'hydrocarbures liquides dans l'environnement : 3 rejets importants durant l'année civile 2006</p> <p>Indicateurs attestant que les droits des personnes touchées sont respectés : 88 % des plaintes des propriétaires fonciers résolues selon la norme de service (80 % en 60 jours)</p>	Section 2.3.2
	But 3 – Les Canadiens et Canadiennes profitent d'une infrastructure et de marchés énergétiques efficaces.	<p>Preuve que les marchés canadiens de l'énergie et du transport par pipeline fonctionnent bien</p> <p>Preuve que le public canadien tire parti des conseils et des produits d'information : augmentation de 28 % de l'achalandage sur le site Web</p> <p>Preuve que les processus de l'ONÉ au titre de la réglementation sont efficaces et efficient : respect des normes de service s'appliquant aux termes de l'article 58 sans tenue d'une audience</p>	Section 2.3.3
	But 4 – Dans l'accomplissement de son mandat, l'ONÉ bénéficie d'une participation efficace du public.	Processus de l'Office permettent une participation efficace des parties aux dossiers dont il traite; degré de satisfaction d'environ 71 % chez les parties prenantes	Section 2.3.4
	But 5 – L'ONÉ produit de bons résultats par l'exercice d'un leadership novateur et la mise en œuvre de processus efficaces.	<p>Satisfaction des employés : Les résultats du sondage de l'ONÉ indiquent qu'entre 88 % et 90 % des employés comprennent et intègrent dans leur vie les valeurs de l'organisation.</p> <p>Gestion efficace des ressources : objectif atteint de se situer dans une fourchette de 4 % du budget annuel, le résultat ayant été de 1,3 % en 2007-2008</p>	Section 2.3.5

3.2 Information financière

Tableau 8 : Comparaison des dépenses prévues et des équivalents temps plein

Dépenses prévues du ministère par rapport aux dépenses réelles (en millions de dollars)						
	Réelles 2005-06	Réelles 2006-07	2007-2008			
			Budget principal	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
Réglementation et conseils en matière d'énergie	39,8	44,5	38,1	38,1	47,3	43,8
Total	39,8	44,5	38,1	38,1	47,3	43,8
Moins : Revenus non disponibles	38,6	35,6	39,6	39,6	39,6	41,6
Plus : Coût des services reçus à titre gracieux	5,6	6,3	5,9	5,9	5,9	6,0
Total des dépenses réelles du ministère	6,8	15,2	4,4	4,4	13,6	8,2
Équivalents temps plein	299,6	300	307,6			293,09

Tableau 9 : Postes votés et législatifs

Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars)					
Poste voté ou législatif	Libellé tronqué du poste voté ou législatif	2007-2008			
		Budget principal	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
30	Dépenses de programme	33,3	33,3	42,5	39,1
(L)	Cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés	4,8	4,8	4,8	4,7
	Total	38,1	38,1	47,3	43,8

Tableau 10 : Sources de revenus non disponibles

Pour un complément d'information sur les sources de revenus disponibles et non disponibles du ministère, le lecteur est prié de consulter le site <http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2007-2008/index-fra.asp>.

3.3 Facturation externe et normes de service

Tableau 11 : Réglementation et conseils en matière d'énergie – Loi sur l'Office national de l'énergie

Tableau 12 : Réglementation et conseils en matière d'énergie – Loi sur les opérations pétrolières au Canada

Tableau 13 : Norme de service relative à la Loi sur l'accès à l'information

Pour un complément d'information sur les frais d'utilisation du ministère, le lecteur est prié de consulter le site <http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2007-2008/index-fra.asp>.

3.4 États financiers

Déclaration de responsabilité de la direction

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice terminé le 31 mars 2008 et toute l'information figurant dans ces états incombe à la direction du ministère. Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information présentée dans les états financiers. Certaines informations présentées dans les états financiers sont fondées sur les meilleures estimations et le jugement de la direction et tiennent compte de l'importance relative. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation des rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du ministère. L'information financière soumise pour la préparation des *Comptes publics du Canada* et incluse dans le *Rapport ministériel sur le rendement* du ministère concorde avec les états financiers ci-joints.

La direction possède un système de gestion financière et de contrôle interne conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, qu'elles sont exécutées en conformité avec les règlements, qu'elles respectent les autorisations du Parlement et qu'elles sont comptabilisées de manière à rendre compte de l'utilisation des fonds du gouvernement. La direction veille également à l'objectivité et à l'intégrité des données de ses états financiers par la sélection appropriée, la formation et le perfectionnement d'employés qualifiés, par une organisation assurant une séparation appropriée des responsabilités et par des programmes de communication visant à assurer la compréhension des règlements, des politiques, des normes et des responsabilités de gestion dans tout le ministère.

Les états financiers du ministère pour l'exercice terminé le 31 mars 2008 n'ont pas fait l'objet d'une vérification. Toutefois, l'Office national de l'énergie produit également des états financiers pour l'année civile qui sont vérifiés par le Bureau du vérificateur général.

Office national de l'énergie État des résultats (non vérifié) Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)		
	2008	2007
REVENUS		
Droits réglementaires	41 591	35 630
Revenus divers	4	5
	41 595	35 635
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux	34 352	36 344
Services professionnels et spéciaux	4 908	4 518
Installations	4 732	4 658
Déplacements	2 787	2 800
Acquisition de machines et matériel	1 115	387
Amortissement	951	821
Réparations et entretien	363	515
Communications	359	310
Fournitures	254	375
Autres	4	109
Total des charges de fonctionnement	49 825	50 837
Coût de fonctionnement net	(8 230)	(15 202)
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.		

Office national de l'énergie État de la situation financière (non vérifié) au 31 mars (en milliers de dollars)		
	2008	2007
ACTIFS		
Actifs financiers		
Débiteurs et avances (note 4)	13 886	9 651
Total des actifs financiers	13 886	9 651
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	211	210
Immobilisations corporelles (note 5)	2 806	2 294
Total des actifs non financiers	3 017	2 504
TOTAL	16 903	12 155
PASSIFS ET AVOIR DU CANADA		
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	8 018	4 599
Indemnités de vacances et congés compensatoires	1 390	1 390
Indemnités de départ (note 6)	5 342	5 611
Total des passifs	14 750	11 600
Avoir du Canada	2 153	555
TOTAL	16 903	12 155
Passif éventuel (note 7)		
Obligations contractuelles (note 8)		
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.		

Office national de l'énergie État de l'avoir du Canada (non vérifié) Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)		
	2008	2007
Avoir du Canada, début de l'exercice	555	2 355
Coût de fonctionnement net	(8 230)	(15 202)
Crédits de l'exercice utilisés (note 3)	45 357	43 973
Revenus disponibles pour dépenser	(41 595)	(35 635)
Variation de la situation nette du Trésor (note 3)	92	(1 164)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 9)	5 974	6 228
Avoir du Canada, fin de l'exercice	2 153	555
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.		

Office national de l'énergie État des flux de trésorerie (non vérifié) Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)		
	2008	2007
Activités de fonctionnement		
Encaisse provenant de :		
Droits réglementaires et divers	37 680	34 588
Encaisse versée pour :		
Salaires et avantages sociaux	(32 143)	(31 273)
Services professionnels	(2 949)	(4 530)
Déplacements	(2 737)	(2 788)
Machines et matériel	(164)	(430)
Location	(757)	(740)
Fournitures	(511)	(375)
Autres	(88)	(309)
Réparations et entretien	(363)	(515)
Communications	(359)	(310)
Encaisse provenant des activités de fonctionnement	(2 391)	(6 682)
Activités d'investissement dans des immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 463)	(492)
Activités de financement		
Encaisse nette remise au gouvernement du Canada	(3 854)	(7 174)
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.		

Notes complémentaires aux états financiers

1. Mandat et objectifs

Organisme indépendant de réglementation, l'Office national de l'énergie a été créé en 1959 conformément à la *Loi sur l'Office national de l'énergie*; reconnu comme un ministère et nommé en vertu de l'annexe I.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, il est comptable au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Ressources naturelles.

L'Office réglemente les aspects particuliers suivants de l'industrie de l'énergie :

- la construction et l'exploitation des pipelines internationaux et interprovinciaux;
- la construction et l'exploitation des lignes internationales de transport d'électricité et de certaines lignes interprovinciales désignées;
- le transport, les droits et les tarifs des pipelines internationaux et interprovinciaux;
- l'exportation de pétrole, de gaz naturel et d'électricité ainsi que l'importation de gaz naturel et de pétrole;
- les activités pétrolières et gazières dans les régions pionnières qui ne font l'objet d'aucune entente fédérale-provinciale.

Il est aussi chargé de conseiller le ministre des Ressources naturelles du Canada sur les questions propres à la mise en valeur et à l'utilisation des ressources énergétiques.

L'Office a pour raison d'être de promouvoir la sécurité, la protection de l'environnement et l'efficacité économique dans l'intérêt public canadien en vertu du mandat conféré par le Parlement au chapitre de la réglementation des pipelines, de la mise en valeur et du commerce des ressources énergétiques. L'Office s'acquitte de ses responsabilités en matière de réglementation dans le respect de ces principes. Les compagnies réglementées par l'Office enrichissent la population canadienne en transportant du pétrole, du gaz naturel et des liquides de gaz naturel, et en exportant des hydrocarbures et de l'électricité. Le rôle de l'Office, à titre d'organisme de réglementation, est d'aider à mettre en place un cadre permettant l'exercice de ces activités économiques, dans la mesure où elles sont conformes à l'intérêt public.

L'Office fonctionne d'une manière analogue à un tribunal civil. Pour les demandes ou les enquêtes importantes, il tient des audiences publiques auxquelles les demandeurs et les parties intéressées peuvent participer pleinement.

Aux termes du paragraphe 24.1(1) de la Loi sur l'ONÉ, l'Office peut exiger des compagnies de son ressort le paiement de tous les frais afférents à l'exercice de ses attributions en matière de réglementation.

Conformément au *Règlement sur le recouvrement des frais de l'Office national de l'énergie*, que le Conseil du Trésor a approuvé, l'Office national de l'énergie recouvre, depuis le 1^{er} janvier 1991, ses frais d'exploitation auprès des compagnies qu'il réglemente. En outre, l'Office s'est vu déléguer le pouvoir de déterminer les frais qui seront exclus des charges du programme aux fins du recouvrement des frais.

L'Office exerce ses activités à même les fonds du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. Toutes les rentrées de fonds de l'Office sont déposées au Trésor et tous les décaissements faits par l'Office sont prélevés sur le Trésor.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

- a) **Crédits parlementaires** — Le ministère est financé par le gouvernement du Canada au moyen de crédits parlementaires. Les crédits consentis au ministère ne correspondent pas à la présentation des rapports financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus étant donné que les crédits sont fondés, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les crédits parlementaires. La note 3 présente un rapprochement général entre les deux méthodes de rapports financiers.
- b) **Encaisse nette fournie par le gouvernement** — Le ministère fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le ministère est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le ministère sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les rentrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.
- c) **La variation de la situation nette du Trésor** correspond à la différence entre l'encaisse nette fournie par le gouvernement et les crédits utilisés au cours d'un exercice, à l'exclusion du montant des revenus non disponibles comptabilisés par le ministère. Il découle d'écarts temporaires entre le moment où une opération touche un crédit et le moment où elle est traitée par le Trésor.
- d) **Revenus** :
 - Les revenus provenant de droits réglementaires sont constatés dans les comptes en fonction des services fournis au cours de l'exercice.
 - Les autres revenus sont comptabilisés dans l'exercice où les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.
- e) **Charges** — Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :
 - Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives.
 - Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les installations, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins

dentaires et les services juridiques sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

- f) Avantages sociaux futurs
 - i) Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime multi employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du ministère au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du ministère découlant du régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, le ministère n'est pas tenu de verser des cotisations au titre de l'insuffisance actuarielle du régime.
 - ii) Indemnités de départ : Les employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou les conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés effectuent les services nécessaires pour les gagner. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.
- g) Les débiteurs sont comptabilisés en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Des provisions sont établies pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.
- h) Passif éventuel — Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers.
- i) Opérations en devises — Les opérations en devises sont converties en dollars canadiens en s'appuyant sur le taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens en utilisant le taux de change en vigueur le 31 mars 2008.
- j) Immobilisations corporelles — Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 10 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Le ministère n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique, les biens situés dans les réserves indiennes et les collections dans les musées.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Machines et matériel (mobilier)	10 ans
Machines et matériel (audio-visuel)	5 ans
Matériel informatique (ordinateurs individuels et accessoires)	3 ans
Matériel informatique (serveurs et accessoires)	5 ans
Logiciels (commerciaux)	2 ans
Logiciels (conçus par l'Office)	5 ans
Véhicules	5 ans
Améliorations locatives	Le moindre du reste de la durée du bail ou de la vie utile de l'amélioration
Actifs en cours de construction/mise au point	Une fois qu'ils sont en service, selon la catégorie d'immobilisations
Immobilisations corporelles louées	Selon la catégorie d'immobilisations si la propriété est vraisemblablement cédée au ministère, autrement, sur la durée du bail

- k) Incertitude relative à la mesure – La préparation de ces états financiers conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor du Canada, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif éventuel, le passif pour les indemnités de départ et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les rajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

3. Crédits parlementaires

Le ministère reçoit la plus grande partie de son financement au moyen de crédits parlementaires annuels. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires qui ont été autorisés dans des exercices précédents, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans des exercices futurs. En conséquence, les résultats de fonctionnement nets du ministère diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivant :

4. Débiteurs et avances

Le tableau suivant donne le détail des débiteurs et des avances :

(en milliers de dollars)	2008	2007
Débiteurs des autres ministères et organismes fédéraux	635	261
Débiteurs de l'extérieur	16,164	12,311
Avances aux employés	3	(5)
	16,802	12,567
Moins : Provision pour créances douteuses sur les débiteurs de l'extérieur	(2,916)	(2,916)
Total	13,886	9,651

5. Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars)										
Catégorie d'immobilisations	Coût				Amortissement cumulé				2008 Valeur comptable nette	2007 Valeur comptable nette
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations et radiations	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Amortissement	Aliénations et radiations	Solde de clôture		
Matériel informatique	1 990	185	-	2 175	1 646	182	-	1 828	347	344
Logiciels	1 975	681	-	2 656	1 119	392	-	1 511	1 145	856
Machines et matériel	132	392	-	524	129	7	-	136	388	3
Autres sortes de machines et de matériel (y compris le mobilier)	180	-	-	180	42	16	-	58	122	138
Véhicules	25	-	-	25	20	5	-	25	-	5
Améliorations locatives	899	44	-	943	344	349	-	693	250	555
Actifs en cours de construction/mise au point	393	161	-	554	-	-	-	-	554	393
Total	5 594	1 463	-	7 057	3 300	951	-	4 251	2 806	2 294

La charge d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 mars 2008 s'élève à 950 716 \$ (2007 – 821 332 \$).

6. Avantages sociaux

- a) Prestations de retraite – Les employés du ministère participent au Régime de retraite de la fonction publique qui est offert et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation.

Tant les employés que le ministère versent des cotisations couvrant le coût du régime. En 2007-2008 les charges s'élèvent à 3 420 242,68 \$ (3 477 642 \$ en 2006-2007) soit environ 2 2 fois les cotisations des employés.

La responsabilité du ministère relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada en sa qualité de répondant du régime.

- b) Indemnités de départ – Le ministère verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l’admissibilité des années de service et du salaire final. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d’avance. Les prestations seront prélevées sur les crédits futurs. Voici quelles étaient les indemnités de départ au 31 mars :

(en milliers de dollars)	2008	2007
Obligation au titre des prestations constituées début de l’exercice	5 611	5 191
Charge pour l’exercice	329	1 016
Prestations versées pendant l’exercice	(622)	(596)
Obligation au titre des prestations constituées fin de l’exercice	5 342	5 611

7. Passif éventuel

Réclamations et litiges

Des réclamations ont été faites auprès du ministère dans le cours normal de ses activités. Des poursuites pour les réclamations totalisant environ 831 000 \$ (60 000 \$ en 2007) étaient toujours en instance au 31 mars 2008. Certaines obligations éventuelles pourraient devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Comme il n’est pas possible de déterminer la probabilité de matérialisation de ces réclamations aucun montant n’a été inscrit dans les états financiers.

8. Obligations contractuelles

Intrinsèquement les activités du ministère peuvent donner lieu à des contrats et des obligations en vertu desquels le ministère sera tenu d’effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour l’acquisition de biens ou services. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

(en milliers de dollars)	2009	2010	2011	2012 et par la suite	Total
Contrats auprès de fournisseurs	160	70	-	-	230
Contrats de location-exploitation	107	-	-	-	107
Total	267	70	-	-	337

9. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune le ministère est apparenté à tous les ministères organismes et sociétés d’État du gouvernement du Canada. Le ministère conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. De plus au cours de l’exercice le ministère reçoit gratuitement des services d’autres ministères comme il est indiqué à la partie a).

a) Services fournis gratuitement

Au cours de l'exercice le ministère a reçu gratuitement des services d'autres ministères (installations et cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et au régime de soins dentaires). Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats du ministère :

(en milliers de dollars)	2008	2007
Installations	3 975	3 917
Cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et au régime de soins dentaires	1 999	2 311
Total	5 974	6 228

Le gouvernement a structuré certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacités de sorte qu'un seul ministère mène sans frais certaines activités au nom de tous. Le coût de ces services qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et les services de vérification offerts par le Bureau du vérificateur général ne sont pas inclus à titre de charge dans l'état des résultats du ministère.

b) Soldes des crédateurs et débiteurs à la fin de l'exercice entre apparentés

(en milliers de dollars)	2008	2007
Débiteurs — Autres ministères et organismes	500	261
Créditeurs — Autres ministères et organismes	652	-

c) Administration de programmes au nom d'autres ministères

L'Office administre le Secrétariat du projet de gaz du Nord (SPGN) et le Fonds pour l'étude de l'environnement (FEE). Les charges du SPCGN font partie des crédits de l'ONÉ mais non celles du FEE.

C'est d'abord dans le Plan de coopération document déposé en juin 2002 par le Comité des présidents des organismes d'évaluation des répercussions environnementales et de réglementation du pipeline du Nord que l'on a dévoilé le concept du Secrétariat du projet de gaz du Nord.

Ce plan décrit le cadre que les organismes investis de mandats de réglementation et d'évaluation environnementale devront respecter pour mettre en œuvre des processus coordonnés d'évaluation des répercussions environnementales et d'examen réglementaire à l'égard d'un grand projet de gazoduc dans le Nord et des aménagements connexes. Le Plan donne les grandes lignes des méthodes de coopération dont les organismes peuvent se servir pour éviter les chevauchements de compétence et assurer la clarté et la certitude du processus tant pour le public que pour les entreprises et les autres parties prenantes.

Le dépôt de la *Trousse d'information préliminaire* en juin 2003 a enclenché le processus d'examen des répercussions environnementales. Les processus d'examen réglementaire

ont été entrepris au moment du dépôt en octobre 2004 de cinq demandes visant la construction et l'exploitation du projet gazier Mackenzie.

Le bureau du Secrétariat du projet de gaz du Nord a officiellement ouvert ses portes en décembre 2003. Il compte maintenant deux bureaux situés à Yellowknife et à Inuvik. Le personnel du SPGN aidera les populations du Nord et les membres intéressés du public à prendre part à l'examen environnemental et aux processus réglementaires.

Selon la présentation au Conseil du Trésor approuvée le 1^{er} décembre 2003 les frais que l'Office engage au titre du fonctionnement du SPGN sont recouvrables aux termes de la *Loi sur l'Office national de l'énergie* parce que les activités du SPGN sont classées comme des fonctions faisant partie du processus d'examen des demandes prévu par la Loi sur l'ONÉ.

L'ONÉ administre le FEE lequel est financé par AINC et RNCan. Aucun crédit de l'ONÉ n'est inclus dans ce fonds. Les soldes non utilisés s'il en est des comptes du FEE sont virés aux comptes des ministères partenaires à la fin de l'exercice. Les charges liées au FEE sont constatées dans les états financiers respectifs d'AINC et de RNCan.

10. Chiffres correspondants

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

3.5 Compte rendu des activités de réglementation

Le tableau suivant présente un résumé des audiences publiques de l'Office pour la période allant du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008.

Audiences orales	Objet et déroulement	Effet
Imperial Oil Resources Ventures Limited – Projet gazier Mackenzie GH-1-2004	Demande visant la construction et l'exploitation d'un gazoduc et des installations connexes dans la vallée du Mackenzie	Instance en cours
Emera Brunswick Pipeline Company Ltd. – Gazoduc Brunswick GH-1-2006	Demande visant la construction et l'exploitation d'un pipeline de 762 mm de diamètre devant s'étendre sur une distance de 145 kilomètres du terminal de GNL CanaportMD situé à Mispec Point au Nouveau-Brunswick jusqu'à un point situé à la frontière canado-américaine près de St. Stephen au Nouveau-Brunswick	Motifs de décision publiés en mai 2007

Audiences orales	Objet et déroulement	Effet
Emera Brunswick Pipeline Company Ltd. – Gazoduc Brunswick / Tracé détaillé MH-3-2007	Demande d’approbation du tracé détaillé du gazoduc en réponse à l’opposition exprimée par des propriétaires fonciers à l’égard de la proposition de tracé détaillé de la société	Séances d’information publiques en septembre 2007 Audiences tenues à Saint John au Nouveau-Brunswick durant la semaine du 28 janvier 2008 Décision à venir
Emera Brunswick Pipeline Company Ltd. – Gazoduc Brunswick / Franchissement mouillé GH-4-2008	Demande d’autorisation pour un franchissement mouillé comme solution de rechange au franchissement de la rivière Saint-Jean	Audience prévue pour la fin de l’été 2008
Repsol Energy Canada Inc. GH-1-2008	Demande visant à obtenir un permis autorisant l’importation de GNL au Canada et un permis distinct pour l’exportation de gaz naturel du Canada vers les États-Unis	Atelier d’information tenu en février 2008 Audience prévue en mai 2008
TransCanada Keystone Pipeline GP Limited – Agrandissement Cushing OH-1-2008	Demande d’autorisation pour aménager de nouvelles stations de pompage accroître la capacité de pompage et déplacer des stations de pompage dans le cadre de l’agrandissement Cushing proposé sur le pipeline Keystone	Audience prévue au début d’avril 2008
Pipelines Enbridge (Westspur) Inc. – Projet d’accroissement de la capacité entre Alida et Cromer (ACAC) OH-2-2007	Demande visant la construction d’un pipeline de LGN de six pouces de diamètre extérieur sur une distance de 60 kilomètres entre Alida en Saskatchewan et Cromer au Manitoba	Motifs de décision publiés en juin 2007
Pipelines Enbridge Inc. – Projet de prolongement de la canalisation 4 OH-5-2007	Demande d’autorisation pour prolonger la canalisation 4 de Pipelines Enbridge Inc. (Enbridge) sur une distance de 180 kilomètres. Enbridge demande aussi l’approbation de sa méthode de tarification et la réactivation de trois tronçons du pipeline existant.	Séances d’information tenues à Camrose et à Nisku toutes deux en Alberta. Audience tenue en janvier 2008 Décision à venir
Pipelines Enbridge Inc. – Projet d’agrandissement Alberta Clipper OH-4-2007	Demande d’autorisation pour la partie canadienne du projet d’agrandissement Alberta Clipper qui consiste à construire et à exploiter des installations dont 1 074 km de nouvel oléoduc de 914 mm (36 pouces) de diamètre extérieur entre le terminal d’Enbridge à Hardisty et la frontière canado-américaine près de Gretna au Manitoba.	Motifs de décision publiés en février 2008

Audiences orales	Objet et déroulement	Effet
Pipelines Enbridge Inc. – Projet Southern Lights OH-3-2007	Demande d'autorisation pour transférer à ESL la canalisation 13 d'Enbridge; le retrait du service en direction sud de la canalisation 13; l'inversion du sens d'écoulement de la canalisation 13 en vue du transport en direction nord de diluant de la frontière canado-américaine près de Gretna au Manitoba jusqu'à Edmonton en Alberta; la construction d'un nouveau pipeline de pétrole léger corrosif sur une distance de 288 kilomètres de Cromer au Manitoba jusqu'à la frontière canado-américaine près de Gretna au Manitoba; les droits et tarifs appropriés en vue de l'utilisation des canalisations par les expéditeurs	Motifs de décision publiés en février 2008
TransCanada Keystone Pipeline GP Limited – Projet pipeline Keystone OH-1-2007	Demande d'autorisation pour la construction et l'exploitation de la portion canadienne du projet Keystone un projet de pipeline de pétrole brut devant relier l'Alberta à des marchés de l'Illinois	Motifs de décision publiés en septembre 2007
Westcoast Energy Inc. exploitée sous la dénomination sociale Spectra Energy Transmission (Westcoast) – Projet pipeline South Peace GH-3-2008	Demande d'autorisation pour prolonger sur une distance de 89 5 kilomètres le réseau de collecte de gaz brut de Westcoast près de Fort St. John en Colombie-Britannique. Le nouveau pipeline servirait au transport du gaz produit dans la « région de South Peace » au sud de Fort St. John et de la rivière de la Paix afin de l'acheminer jusqu'à l'usine de traitement existante McMahon à Taylor en Colombie-Britannique	Audience prévue en août 2008
SemCAMS Redwillow ULC – Projet de pipeline Redwillow OH-1-2008	Demande d'autorisation pour construire un pipeline de 149 7 kilomètres de longueur allant de la région de Grizzly Valley au sud-ouest de Tumbler Ridge en Colombie-Britannique à une installation de collecte et de traitement existante située près de Wapiti en Alberta	Audience reportée
EnCana Corporation – Projet de mise en valeur du gisement de gaz extracôtier Deep Panuke GH-2-2006	Demandes visant la mise en valeur du gisement de gaz naturel extracôtier Deep Panuke	Motifs de décision publiés en septembre 2007
TransCanada PipeLines Limited – Point de réception Gros-Cacouna RH-1-2007	Demande visant la création d'un point de réception à Gros-Cacouna au Québec en vue de recevoir du GNL regazéifié. Une demande a aussi été déposée en vue de faire approuver la méthode employée afin de déterminer les droits exigibles pour les services à partir de ce point.	Motifs de décision publiés en juillet 2007
TransCanada PipeLines Limited – Demande de révision déposée par Mme Campbell MH-1-2007	Demande visant à faire réviser la décision accordant à la société un droit d'accès	Décision à venir

Audiences orales	Objet et déroulement	Effet
Gazoduc Trans Québec & Maritimes Inc. – Coût du capital RH-1-2008	Demande de révision de la décision RH-2-94 de l'ONÉ sur le coût du capital telle qu'elle s'applique à TQM. Cette dernière demande aussi à l'ONÉ de rendre une ordonnance approuvant un rendement de capital équitable calculé en fonction d'un RCA de 11 % affecté à une composante présumée du capital-actions correspondant de la structure du capital de la société.	Audience prévue en septembre 2008
Canalisation 9 de Pipelines Enbridge Inc. – Droits et tarifs sur la canalisation 9 RH-3-2008	Demande visant à modifier les droits sur la canalisation 9 le seul pipeline en direction ouest d'Enbridge	Audience annulée en septembre 2007
Gazoduc Trans Québec & Maritimes Inc. – Projet AccèsEst Aucune ordonnance d'audience émise	Demande visant l'autorisation de raccorder par gazoduc le réseau de transport actuel de la société et le terminal de stockage et de regazéification de GNL de Cacouna	Instance en cours Trois séances d'information publiques ont eu lieu en septembre 2007

3.6 Recommandations des comités parlementaires

Aucun rapport concernant l'ONÉ n'a été produit par des comités parlementaires pendant la période visée.

3.7 Évaluations et examens

Pour un complément d'information sur les vérifications internes et les évaluations du ministère le lecteur est prié consulter le site <http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2007-2008/index-fra.asp>.

3.8 Politiques sur les voyages

Pour un complément d'information sur les politiques du ministère en matière de déplacements le lecteur est prié de consulter le site <http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2007-2008/index-fra.asp>.

Section IV : Autres sujets d'intérêt

4.1 Renseignements sur l'organisation

L'Office est structuré en cinq secteurs d'activité qui représentent ses principales sphères de responsabilité : Demandes Opérations Produits Planification politique et coordination et Solutions intégrées. De plus le Bureau de la direction comprend les services spécialisés offerts par les Services juridiques et les Services de réglementation.

Demandes

Le Secteur des demandes a pour tâche de traiter et d'évaluer la plupart des demandes présentées aux termes de la Loi sur l'ONÉ ce qui comprend les demandes visant les installations les droits et les tarifs ainsi que la construction et l'exploitation de lignes de transport d'électricité interprovinciales et internationales. Le secteur est aussi chargé d'autres fonctions comme la surveillance et la vérification financières des sociétés assujetties à la réglementation de l'Office; il est appelé en outre à régler les préoccupations des propriétaires fonciers.

Opérations

Le Secteur des opérations s'occupe de toutes les questions relatives à la sécurité et à l'environnement pour ce qui est des installations visées par la Loi sur l'ONÉ la LOPC et la LFH. À ce titre il mène des inspections et des vérifications en matière de sécurité et de protection de l'environnement fait enquête sur les incidents et surveille les méthodes d'intervention en cas d'urgence. Le secteur est aussi chargé de réglementer l'exploration et la mise en valeur des ressources ainsi que la production des hydrocarbures dans les régions pionnières non visées par des accords. Il lui incombe enfin d'élaborer des règlements et des lignes directrices en matière de sécurité et d'environnement.

Produits

Le Secteur des produits est chargé d'assurer la surveillance de l'industrie et des marchés énergétiques. À ce titre il lui incombe de faire des prévisions sur l'offre et la demande de produits énergétiques au Canada de mettre à jour les lignes directrices et d'élaborer des règlements régissant les exportations d'énergie comme l'exige la partie VI de la Loi sur l'ONÉ. Le secteur se charge également d'évaluer et de traiter les demandes relatives aux exportations de pétrole de gaz naturel et d'électricité.

Planification politique et coordination

Le Secteur de la planification politique et coordination est chargé d'élaborer le cadre de réglementation à long terme de l'Office de créer les outils de réglementation dont il a besoin ainsi que d'exécuter la planification et la coordination des activités de l'organisation. Il assure par conséquent la prestation des services de communication de participation du règlement approprié des différends et de l'excellence technique (par l'entremise de spécialistes et de services d'échange du savoir).

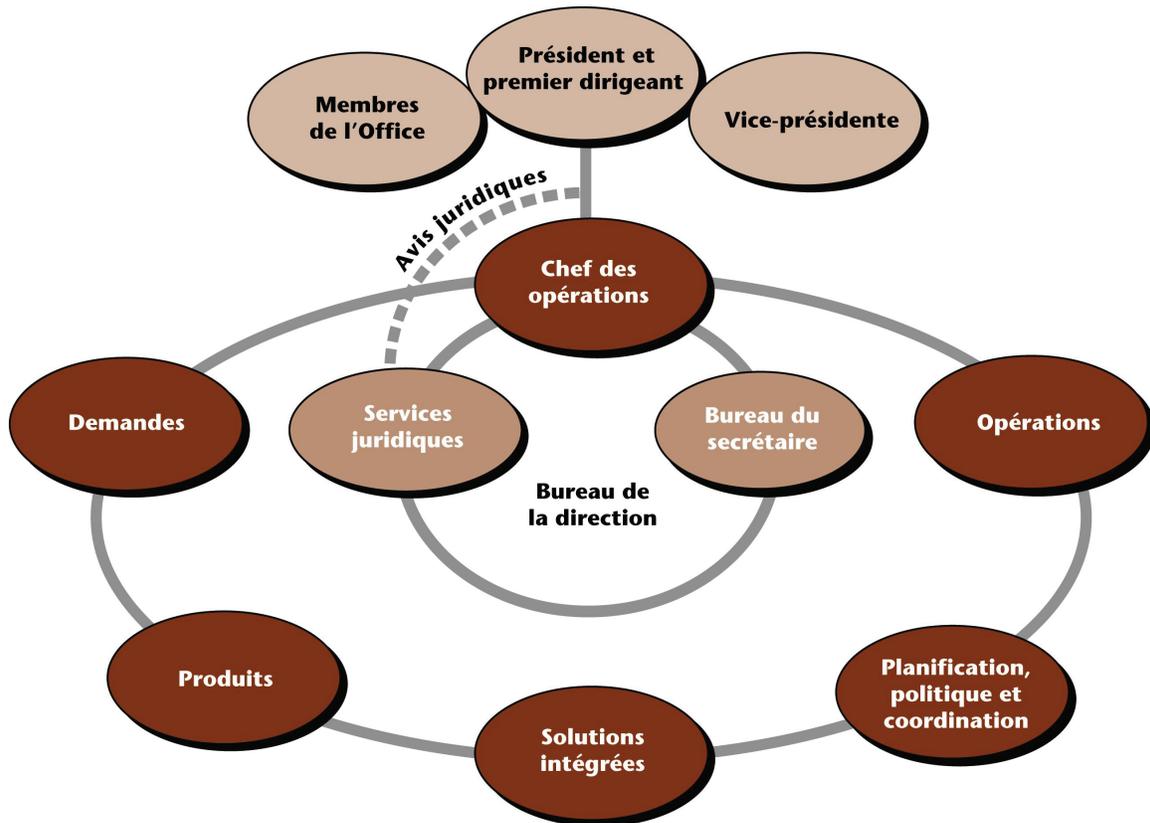
Solutions intégrées

Le Secteur des solutions intégrées est chargé d'élaborer de mettre en place et de soutenir des stratégies et des solutions visant à rehausser les résultats de l'Office. Ces attributions englobent tous les services et les réseaux informatiques de l'Office la gestion du matériel et des installations les contrats les services bibliothécaires la gestion des dossiers de l'Office la gestion financière la gestion des ressources humaines la traduction ainsi que la conception et la production de documents.

Bureau de la direction

Le Bureau de la direction répond de la capacité globale et de l'aptitude de l'Office à satisfaire aux impératifs stratégiques et opérationnels. À ce titre il est chargé de fournir des avis juridiques en matière de gestion et de réglementation³ d'administrer les audiences et de fournir du soutien en matière de réglementation.

Figure 13 : Organigramme de l'ONÉ



3 L'Équipe des services juridiques répond de la prestation d'avis juridiques devant le président et les membres de l'Office, mais rend compte au chef des opérations en ce qui concerne son fonctionnement et les questions administratives.

4.2 Calendrier de réglementation du Ministère

Texte de réglementation	Résultats prévus et rapport d'étape
<i>Règlement sur la prévention des dommages de l'Office national de l'énergie</i>	Production d'un règlement moins normatif et axé sur les buts à l'égard des installations relevant de l'ONÉ afin de traiter plus efficacement la sécurité à proximité des pipelines. Remplacera le <i>Règlement de l'Office national de l'énergie sur le croisement de pipelines parties I et II</i> . Les travaux se poursuivent afin de satisfaire à l'examen du ministère de la Justice en ce qui a trait au <i>Règlement sur la prévention des dommages</i> .
<i>Règlement de 1999 sur les pipelines terrestres et Règlement sur les usines de traitement de l'Office national de l'énergie</i>	<p>Revue et modification du règlement et des notes d'orientation actuels à la lumière de l'expérience acquise par l'ONÉ au sujet de l'efficacité de la transition vers une réglementation axée sur les buts.</p> <p>Ajout de nouvelles dispositions ayant trait à la sûreté à la désaffectation au signalement des incidents ainsi qu'aux activités d'exploitation et d'entretien.</p> <p>Un examen global du RPT-099 était prévu au cours de l'exercice 2007-2008. En août 2007 le projet a été suspendu en raison du grand nombre d'audiences. L'examen général demeure une grande priorité pour les services d'élaboration de la réglementation mais le manque de ressources à ce stade-ci empêche la réalisation de ce projet.</p> <p>Des modifications au RPT-99 ayant trait à la désaffectation ont été publiées dans la Partie I de la <i>Gazette du Canada</i> en novembre 2007.</p>
<i>Règlement sur le recouvrement des frais de l'Office national de l'énergie</i>	Modification du règlement en vigueur à la demande du secteur de l'électricité. Jusqu'en août l'Office a travaillé de concert avec le ministère de la Justice sur une nouvelle formulation pour la réglementation; à ce moment le projet a été suspendu en raison du grand nombre d'audiences. Le projet a été repris en avril 2008.
<i>Règlement sur les opérations de plongée liées aux activités pétrolières et gazières au Canada; Règlement sur les opérations de plongée liées aux activités pétrolières et gazières dans la zone extracôtière de Terre-Neuve; Règlement sur les opérations de plongée liées aux activités pétrolières et gazières dans la zone extracôtière de la Nouvelle-Écosse</i>	Production d'un règlement moins normatif et davantage axé sur les buts à l'appui des programmes concernant le pétrole et le gaz dans les régions pionnières. Aucun progrès n'a véritablement été enregistré durant l'exercice relativement au <i>Règlement sur les opérations de plongée</i> mais il a été décidé (par l'IRRZPE) de regrouper l'ensemble des règlements de chaque territoire en une seule réglementation axée sur les buts couvrant toutes les facettes de l'exploration et de la production de pétrole dans les régions extracôtières et pionnières du Canada.

Texte de réglementation	Résultats prévus et rapport d'étape
<p><i>Règlement sur le forage et la production de pétrole et de gaz au Canada; Règlement sur le forage et la production de pétrole et de gaz dans la zone extracôtière de Terre-Neuve; Règlement sur le forage et la production de pétrole et de gaz dans la zone extracôtière de la Nouvelle-Écosse</i></p>	<p>Fusion du <i>Règlement sur la production et la rationalisation de l'exploitation du pétrole et du gaz au Canada et du Règlement concernant le forage des puits de pétrole et de gaz au Canada.</i></p> <p>Refonte sous la forme d'un règlement axé sur les buts. Modernisation du règlement et simplification de son administration.</p> <p>Des progrès appréciables ont été réalisés en vue d'arriver à un <i>Règlement sur le forage et la production</i> axée sur les buts s'appliquant aux trois compétences. Des consultations sur la formulation proposée pour le règlement ont été entreprises avec l'industrie et les autres parties prenantes. L'examen du ministère de la Justice se poursuit et la rédaction d'un projet de modification est en cours. Les trois autorités de réglementation ont mis sur pied un projet d'orientation. La publication initiale dans la Partie I de la <i>Gazette du Canada</i> est prévue en 2008.</p>

4.3 Résultats liés aux normes de service

Normes de service	Résultats liés aux normes de service 2007-2008 ¹
<p>Motifs de décision</p> <ul style="list-style-type: none"> 80 % des motifs de décision produits dans les 12 semaines suivant une audience publique 	<p>Motifs de décision</p> <p>Cinq audiences; 80 % produits dans un délai de 12 semaines</p>
<p>Autorisations d'exportation et d'importation²</p> <ul style="list-style-type: none"> Ordonnances visant le pétrole ou les produits pétroliers : 100 % en 2 jours ouvrables Ordonnances visant les LGN : 100 % en 2 jours ouvrables Ordonnance visant l'importation et l'exportation de gaz : 100 % en 2 jours ouvrables <p>Permis d'exportation d'électricité³ :</p> <ul style="list-style-type: none"> (Catégorie A) 80 % dans les 40 jours civils (Catégorie B) 80 % dans les 90 jours civils 	<p>Autorisations d'exportation et d'importation</p> <p>Ordonnances visant le pétrole ou les produits pétroliers : 13 nouvelles ordonnances; 62 % produites en 2 jours</p> <p>Ordonnances visant les LGN : 6 nouvelles ordonnances; 67 % produites en 2 jours</p> <p>Ordonnance visant l'importation et l'exportation de gaz : sur 149, 99 % produites en 2 jours</p> <p>Catégorie A : sur 35, 100 % produites en 40 jours</p> <p>Catégorie B : sur 72, 100 % produites en 90 jours</p>
<p>Plaintes des propriétaires fonciers</p> <ul style="list-style-type: none"> Réponse exposant un plan d'action initial : 100 % dans les 10 jours civils Règlement de la plainte : 80 % dans les 60 jours civils 	<p>Plaintes des propriétaires fonciers</p> <p>Réponse exposant un plan d'action initial : 16 dossiers; 100 % des plaintes ont reçu une réponse dans les 10 jours civils</p> <p>Règlement de la plainte : 16 dossiers; 88 % des cas ont été réglés dans les 60 jours civils</p>
<p>Vérification aux termes du Règlement sur les pipelines terrestres</p> <ul style="list-style-type: none"> 80 % des ébauches de rapport de vérification envoyées à la société soumise à vérification dans les huit semaines suivant l'achèvement des travaux sur le terrain 	<p>Vérification aux termes du Règlement sur les pipelines terrestres</p> <p>sur 3, 100 % envoyées à la société soumise à vérification dans les huit semaines</p>

Normes de service	Résultats liés aux normes de service 2007-2008 ¹
<ul style="list-style-type: none"> 80 % des rapports définitifs aux termes du RPT envoyés à la société soumise à vérification dans les huit semaines suivant la réception des commentaires de la société au sujet de l'ébauche de rapport 	<p>sur 3, 67 % envoyées à la société soumise à vérification dans les huit semaines</p>
<p>Vérifications financières</p> <ul style="list-style-type: none"> 80 % des ébauches de rapport financier envoyées à la société soumise à vérification dans les huit semaines suivant l'achèvement des travaux sur le terrain 80 % des rapports financiers définitifs envoyés à la société soumise à vérification dans les trois semaines suivant la réception des commentaires de la société au sujet de l'ébauche de rapport 	<p>Vérifications financières</p> <p>3 vérifications effectuées; les deux normes de service ont été respectées (100 % des rapports envoyés dans le délai prévu)</p>
<p>Délais de traitement des demandes n'exigeant pas d'audience publique aux termes de l'article 58</p> <ul style="list-style-type: none"> Catégorie A (complexité des questions jugée mineure) : 80 % des décisions rendues dans un délai de 40 jours civils Catégorie B (complexité des questions jugée moyenne) : 80 % des décisions rendues dans un délai de 90 jours civils Catégorie C (complexité des questions jugée majeure) : 80 % des décisions rendues dans un délai de 120 jours civils 	<p>Délais de traitement des demandes n'exigeant pas d'audience publique aux termes de l'article 58</p> <p>Catégorie A : sur 12 92 % en 40 jours</p> <p>Catégorie B : sur 3 100 % en 90 jours</p> <p>Catégorie C : 0</p>
<p>Demandes aux termes de la LOPC</p> <p>Demandes de forage de puits</p> <ul style="list-style-type: none"> Décisions visant une demande pour procéder à des activités géologiques ou géophysiques rendues dans les 21 jours civils suivant la réception de la demande complète <p>Demandes visant des activités géologiques et géophysiques</p> <ul style="list-style-type: none"> Décisions visant une demande pour procéder à des activités géologiques ou géophysiques rendues dans les 30 jours civils suivant la réception de la demande complète 	<p>Demandes aux termes de la LOPC</p> <p>Demandes de forage de puits</p> <p>20 reçues; 100 % des décisions rendues dans un délai de 21 jours civils</p> <p>Demandes visant des activités géologiques et géophysiques</p> <p>23 reçues; 100 % des décisions rendues dans un délai de 30 jours</p>
<p>Demandes aux termes de la LFH</p> <ul style="list-style-type: none"> Décisions relatives aux découvertes importantes Décisions relatives aux demandes pour des découvertes exploitables dans des régions pionnières <p>Dans les deux cas 80 % des décisions rendues dans un délai de 90 jours civils</p>	<p>Demandes aux termes de la LFH</p> <p>5 reçues; 100 % des décisions rendues dans un délai de 90 jours civils</p> <p>0 reçue</p>

Normes de service	Résultats liés aux normes de service 2007-2008 ¹
<p>Réponse aux demandes soumises en vertu de la Loi sur l'accès à l'information</p> <p>Une réponse est donnée dans les 30 jours suivant la réception de la demande; le délai de réponse peut être prolongé aux termes de l'article 9 de la Loi. Un avis de prolongation doit toutefois être signifié dans les 30 jours suivant la réception de la demande.</p>	<p>Réponse aux demandes soumises en vertu de la Loi sur l'accès à l'information</p> <p>sur 7 100 % des demandes traitées dans les 30 jours ou un avis de prolongation est signifié dans les 30 jours; 1 demande a été reçue puis annulée par la partie qui avait fait la demande</p>

1. L'Office a respecté toutes les normes de service sauf deux. L'objectif de l'Office consistant à faire parvenir le rapport définitif de vérification au titre du RPT dans les huit semaines n'a pas été atteint en raison d'un délai dans le traitement. L'objectif de l'Office visant à traiter les nouvelles ordonnances visant l'importation et l'exportation de pétrole ou de produits pétroliers et de LGN dans les deux jours n'a pas été atteint en raison d'une surcharge de travail. Dans ces cas les ordonnances ont été traitées dans un délai excédant tout juste la norme soit en moyenne en 2,2 jours.
2. Les normes de service concernant le pétrole et les LGN ne visent que les nouvelles ordonnances (et non les renouvellements).
3. Les demandes d'exportation d'électricité peuvent être classées en deux catégories (mineure ou majeure) selon leur degré de complexité.

4.4 Personnes-ressources

Pour obtenir des renseignements supplémentaires au sujet de l'Office national de l'énergie :

Office national de l'énergie
444 Septième Avenue S.-O.
Calgary (Alberta) T2P 0X8

Téléphone : 403-292-4800
Sans frais : 1-800-899-1265

Fax : 403-292-5503
Sans frais : 1-877-288-8803

Courriel : info@neb-one.gc.ca
Site Web : www.neb-one.gc.ca

Personnes-ressources clés au 31 mars 2008

Gaétan Caron	président et premier dirigeant
Sheila Leggett	vice-présidente
Pradeep Kharé	chef des opérations
Chris Van Egmond	chef de secteur Demandes
John McCarthy	chef de secteur Produits
Sandy Lapointe	chef de secteur Opérations
Glenn Booth	chef de secteur Planification politique et coordination
Eric Bach	chef de secteur Solutions intégrées (intérimaire)
Rob Cohen	avocat général
Claudine Dutil-Berry	secrétaire de l'Office
Dan Philips	chef d'équipe Finances